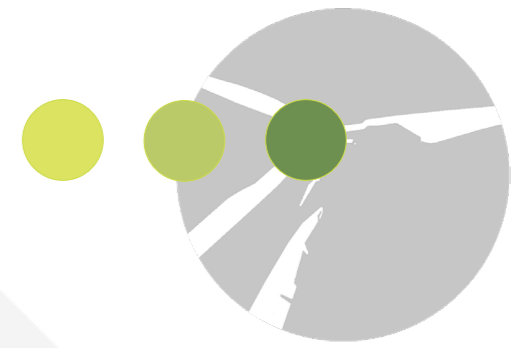


PM 30 - Ribemont ouest - D56



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



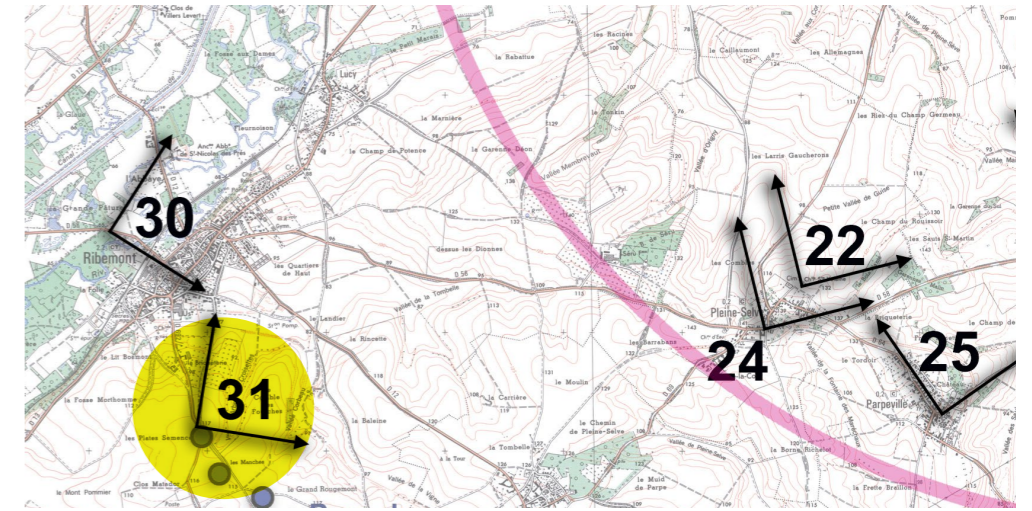


PM 31 - Ribemont sud - D682 - Parc de Ribemont

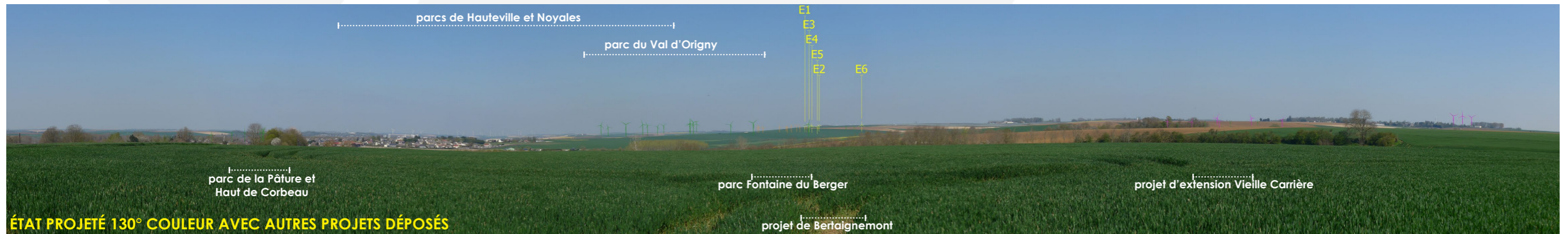
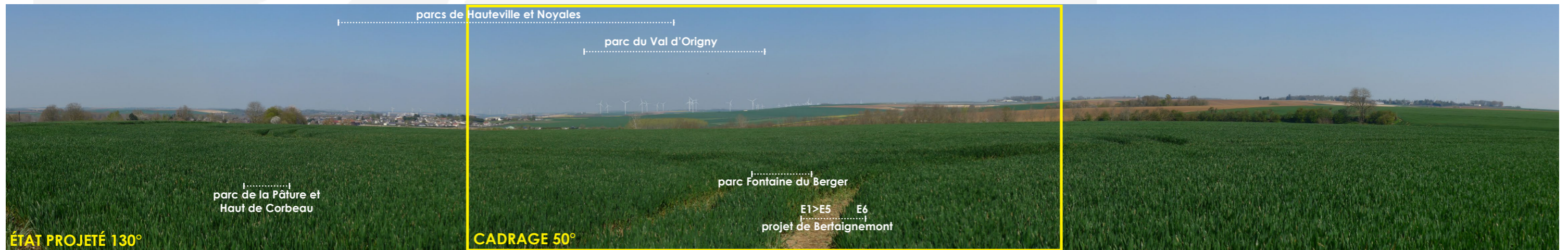
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Ribemont s'inscrit dans la vallée de l'Oise et est majoritairement implantée sur le versant est non tourné vers la zone de projet. Toutefois, la ZIV montre qu'elle se trouve en partie en zone de perception du projet. De plus la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Plusieurs points de vue ont été pris sur les franges de Ribemont. Ce deuxième et dernier point de vue se trouve en frange sud depuis les abords du parc de Ribemont.

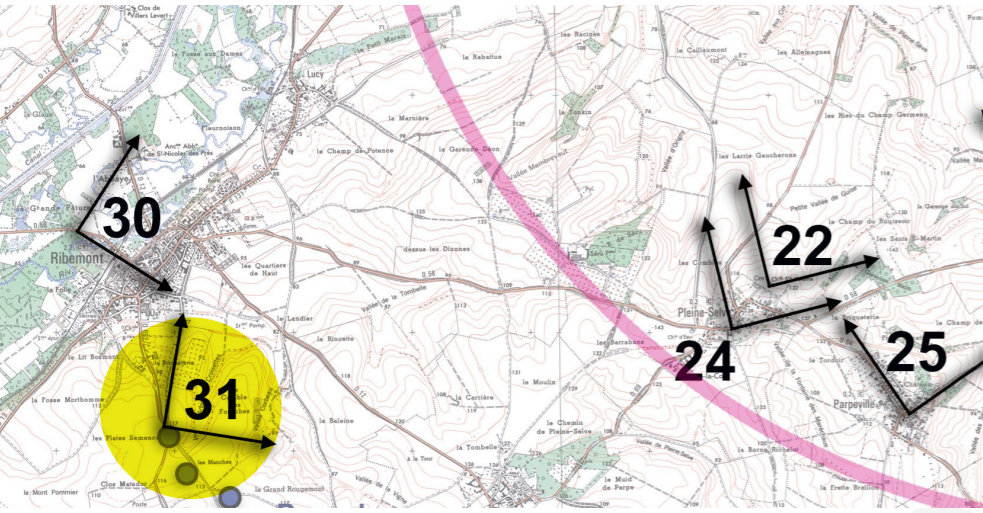
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge partiellement de la ligne d'horizon dans la continuité des parcs du Val d'Origny et de Fontaine du Berger.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts existants. Un phénomène de densification ponctuel émerge auquel le projet ne participe que légèrement (cumul de parcs dans une fenêtre).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 10.1 KM (E5)





PM 31 - Ribemont sud - D682 - Parc de Ribemont



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parcs de Hauteville et Noyales

parc du Val d'Origny

parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu

parc Fontaine du Berger

E1--->E5 E6
 projet de Bertaignemont

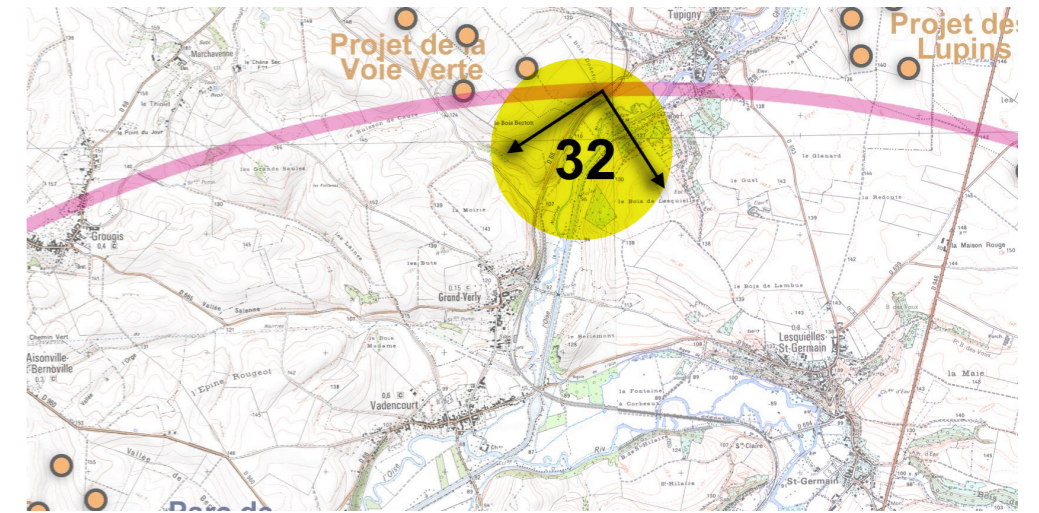


PM 32 - D66 entre Grand Verly et Tupigny

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Tupigny et Grand Verly sont des communes traversées par la D66, axe secondaire longeant la vallée de l'Oise et le canal de la Sambre à l'Oise. Un axe qui se trouve ici orienté vers le projet tout comme la vallée. De plus, la commune de Grand Verly compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui n'est pas visible depuis ce point de vue car il est positionné en fond de vallée et que le bourg se trouve dans un écrin arboré.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtres de type relief et arboré).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (un parc potentiellement visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 10.1 KM (E1)

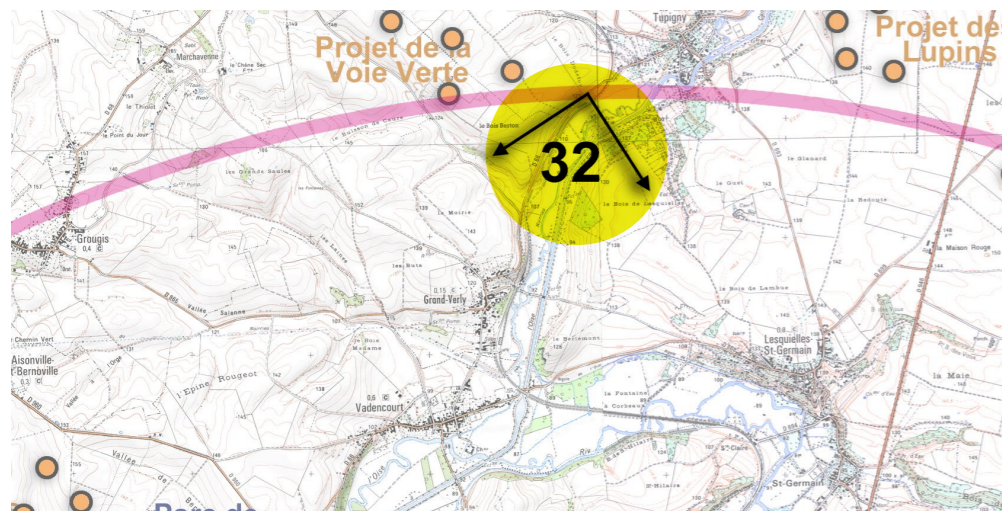


ÉTAT INITIAL 130°



ÉTAT PROJETÉ 130° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 32 - D66 entre Grand Verly et Tupigny



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



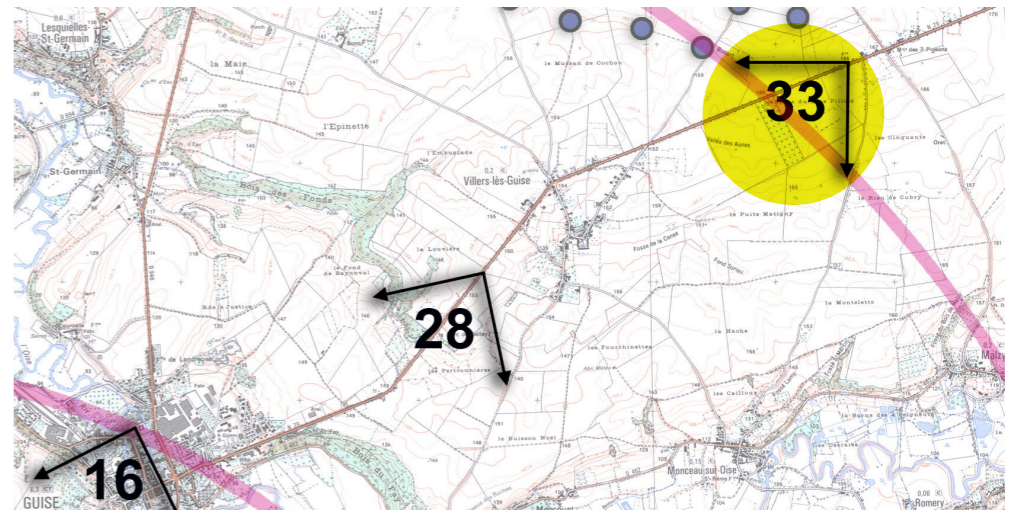


PM 33 - N29 - Lavaqueresse sud

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Lavaqueresse s'inscrit dans les paysages d'intérêt de la Thiérache. Le bourg est desservi par la N29/D1029, axe majeur du territoire qui est orienté vers la zone de projet. Le point de vue se trouve aux abords du parc de Basse Thiérache Sud. A noter que la commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques.

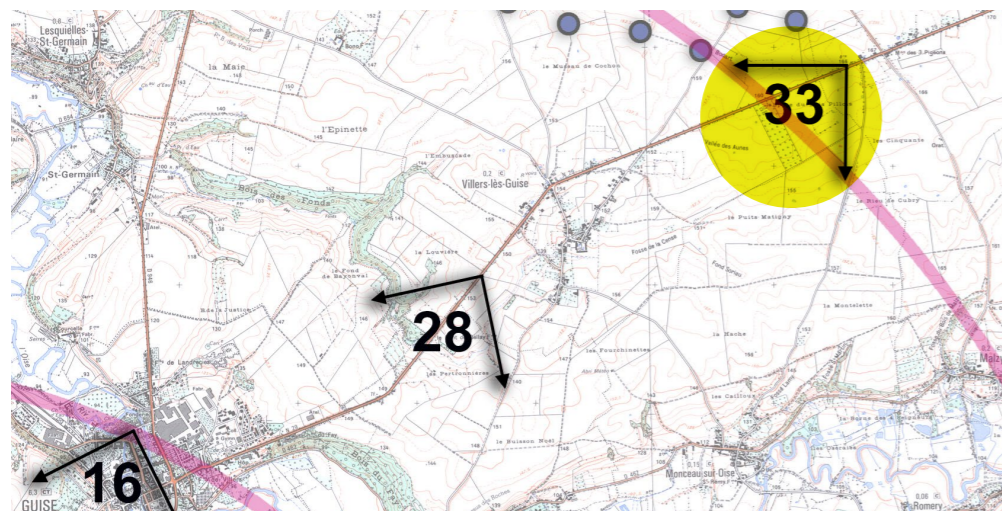
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge de la ligne d'horizon dans la continuité des parcs de Fontaine du Berger, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu et du Val d'Origny.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts existants. Un phénomène de densification ponctuel émerge auquel le projet participe (cumul de parcs dans une fenêtre).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 10.6 KM (E1)

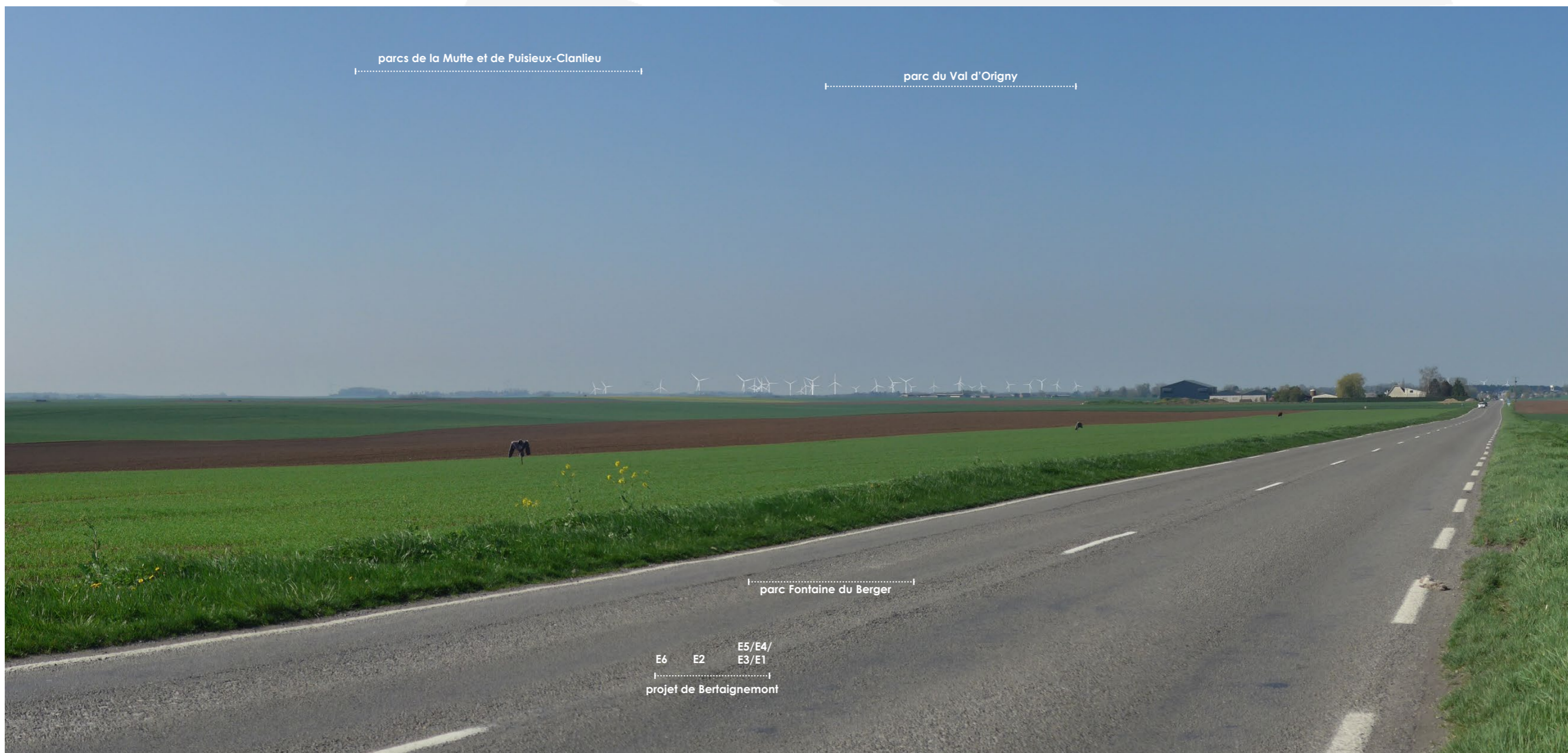




PM 33 - N29 - Lavaqueresse sud



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



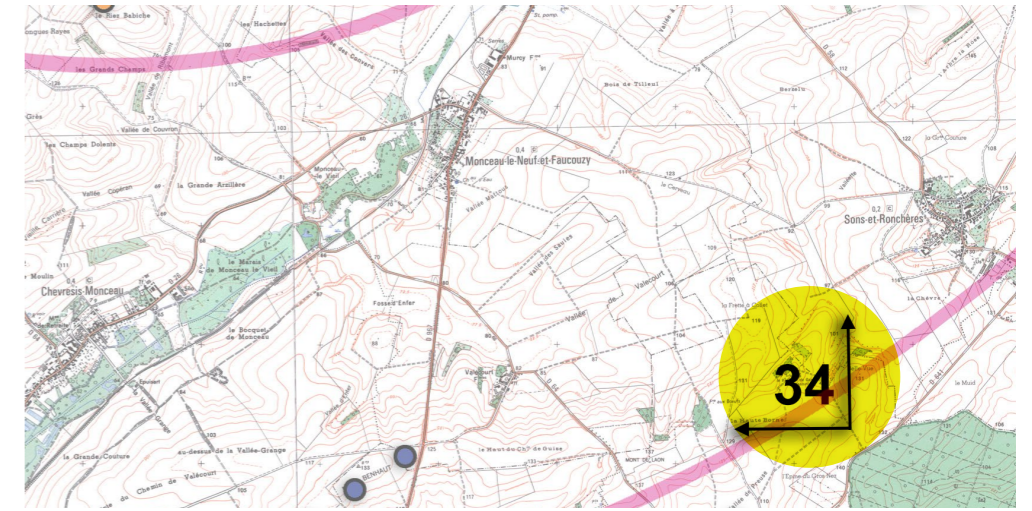


PM 34 - Bois-lès-Pargny - Aux abords du Menhir (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Bois-lès-Pargny se trouve sur un plateau au sud-est de la vallée de la Serre. Elle compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui se trouvent en frange ou en marge du bourg. Deux points de vue ont été réalisés. Ce premier point de vue est pris depuis les abords d'un des édifices, un Menhir qui se trouve à l'écart du bourg. Au pied du menhir, les vues vers la zone de projet sont filtrées par le bois qui le borde mais depuis le chemin desservant le monument, les perceptions visuelles sont plus ouvertes.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge partiellement de la ligne d'horizon dans la continuité des parcs de Fontaine du Berger, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu. D'autres covisibilités s'opèrent avec le parc proche de Ronchères.

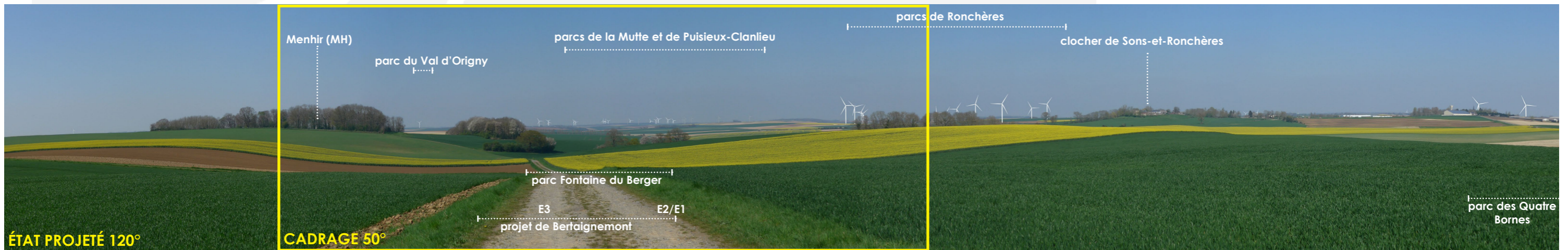
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts existants. Pas de phénomène de densification avéré (plusieurs pôles éolien visibles mais avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 11.7 KM (E6)

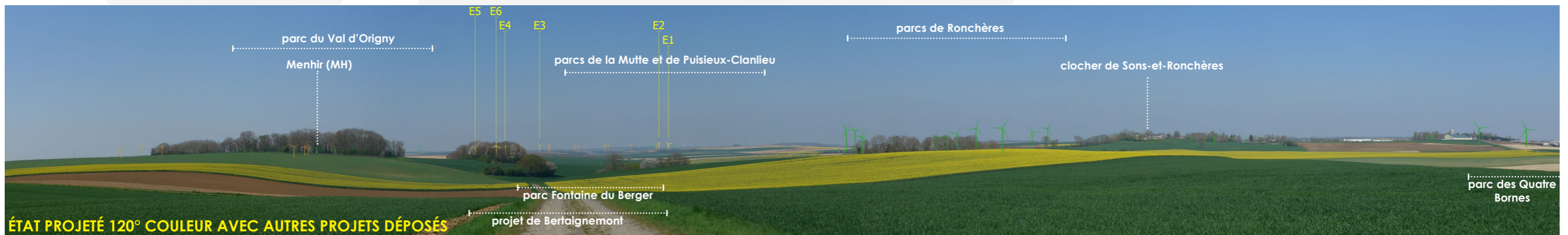


ÉTAT INITIAL 120°

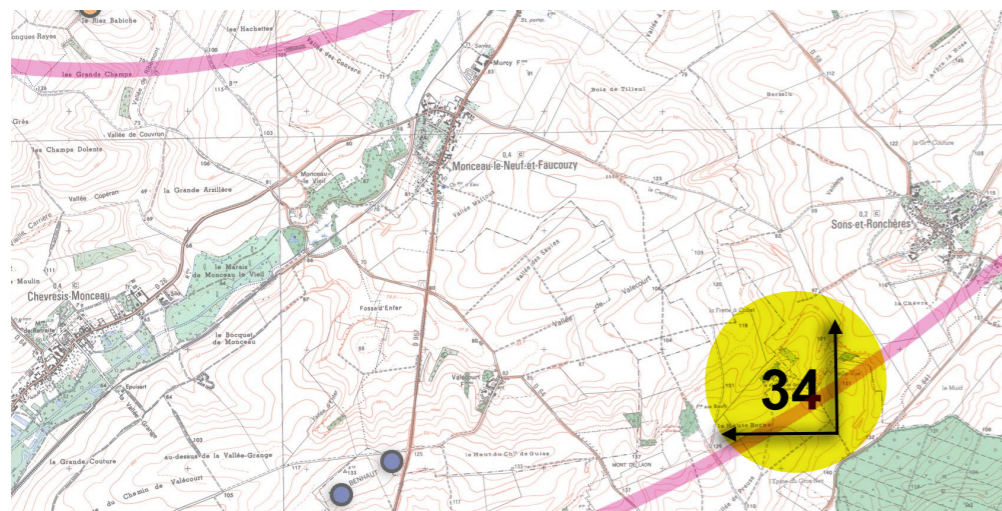


ÉTAT PROJETÉ 120°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 34 - Bois-lès-Pargny - Aux abords du Menhir (MH)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



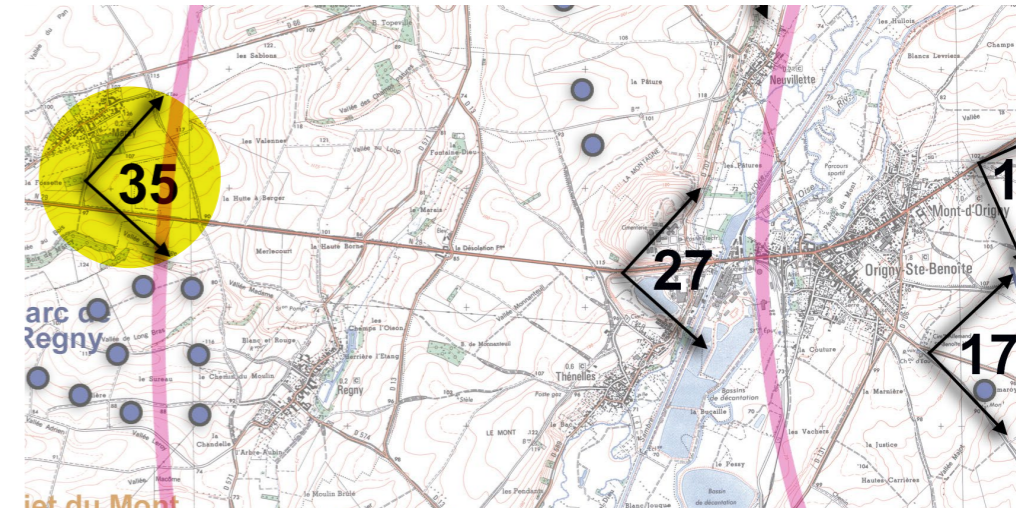


PM 35 - Marcy - Au sud du pigeonnier (MH)

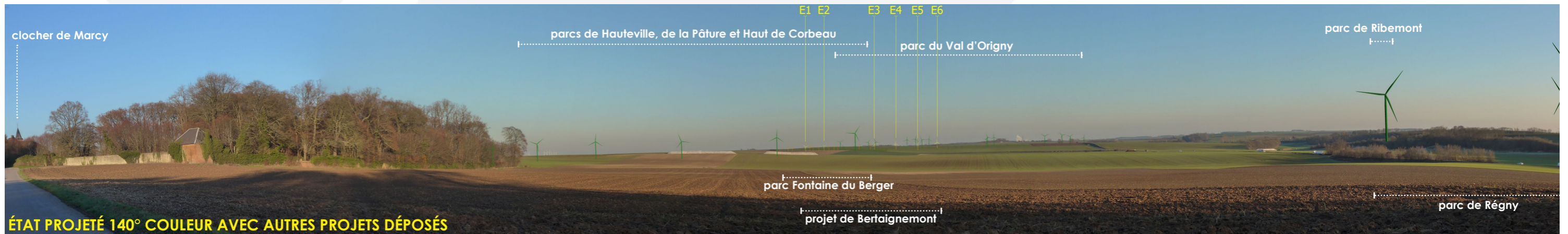
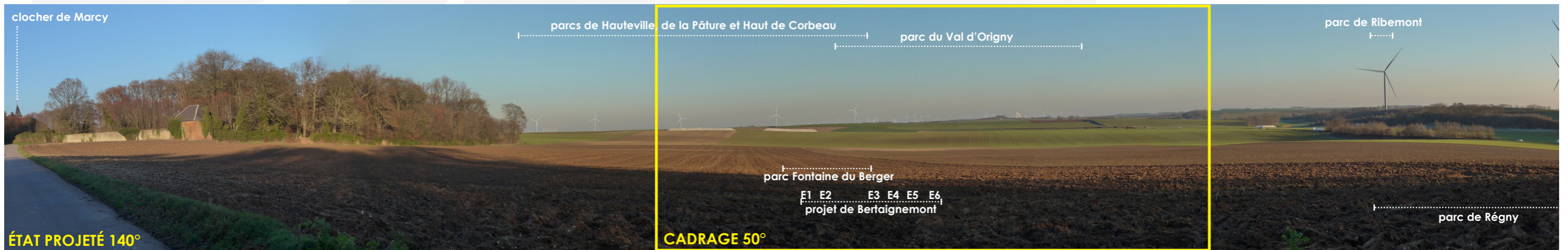
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Marcy est desservie par la N29 reliant St-Quentin à la zone de projet. Elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Celui-ci (un pigeonnier) n'est pas visible depuis le point de vue mais on peut voir le mur d'enceinte du domaine dans lequel il se trouve.

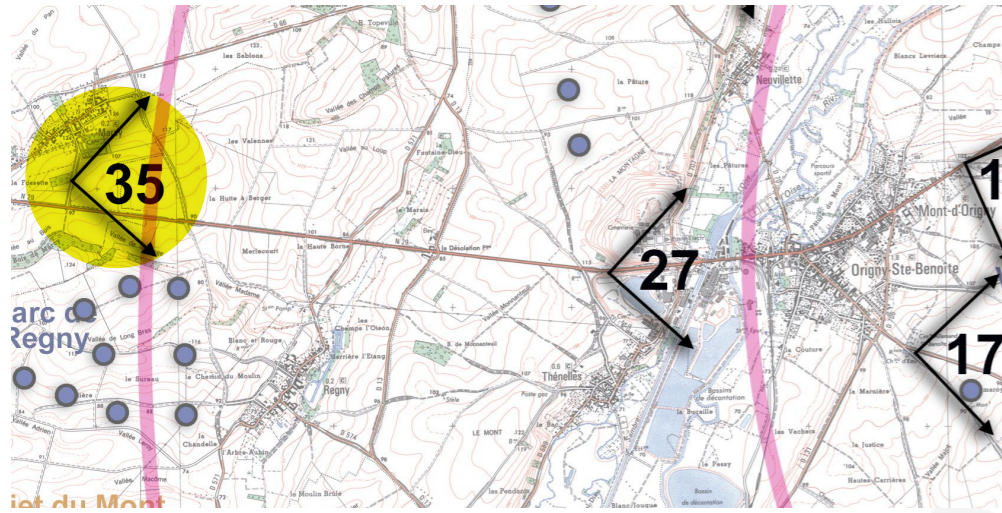
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge de la ligne d'horizon dans la continuité des parcs de Fontaine du Berger, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu et en arrière-plan du parc de la Pâturage. D'autres covisibilités s'opèrent avec le parc proche de Regny.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts existants. Des phénomènes de densification se font sentir auxquels le projet participe légèrement (effet d'étalement de l'éolien).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 11.9 KM (S3)





VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 35 - Marcy - Au sud du pigeonnier (MH)



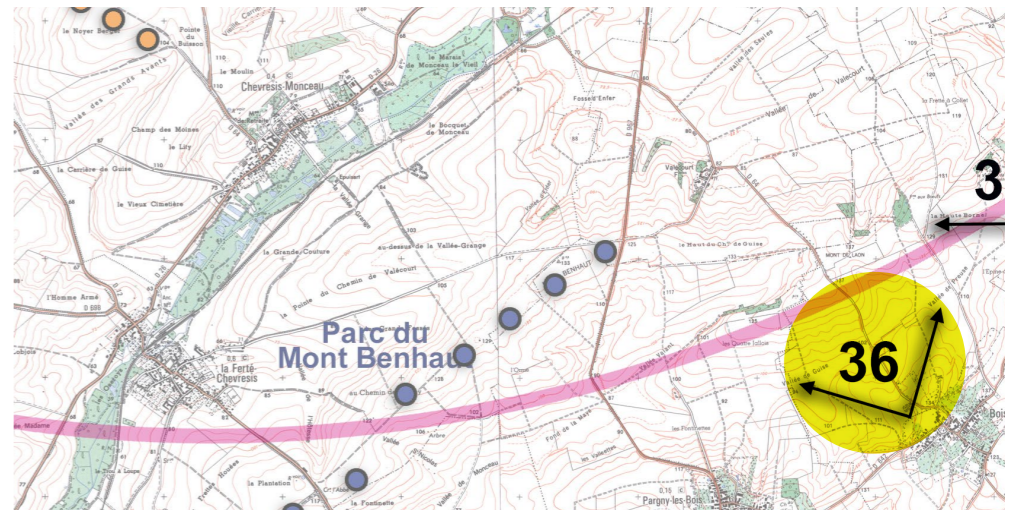


PM 36 - Bois-lès-Pargny - Aux abords du donjon (MH)

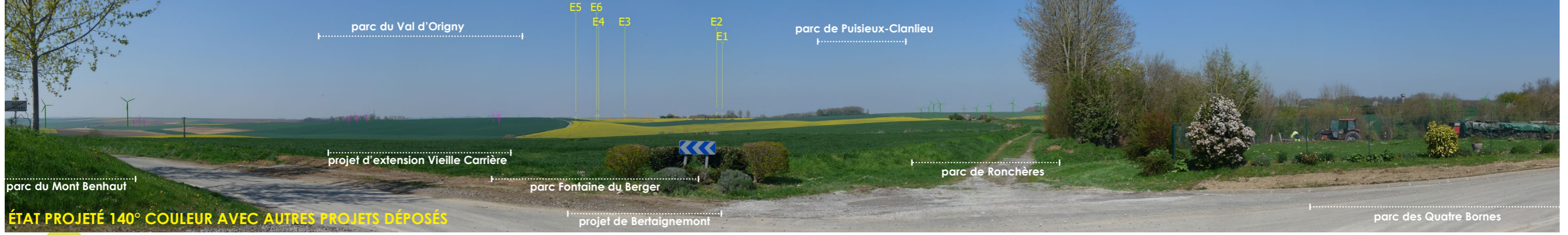
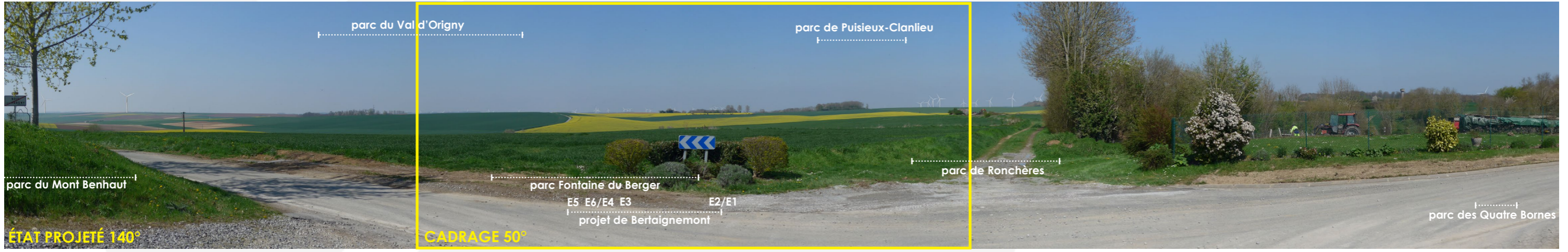
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : La commune de Bois-lès-Pargny se trouve sur un plateau au sud-est de la vallée de la Serre. Elle compte deux édifices protégés au titre des Monuments Historiques qui se trouvent en frange ou en marge du bourg. Deux points de vue ont été réalisés. Ce deuxième point de vue est pris depuis les abords d'un de l'autre édifice un donjon qui se trouve à l'écart du bourg dans un corps de ferme. Au pied de l'édifice, les vues vers la zone de projet sont filtrées par le bâtis et des haies hautes qui le borde mais depuis le chemin contournant la parcelle de la ferme, les perceptions visuelles sont plus ouvertes.

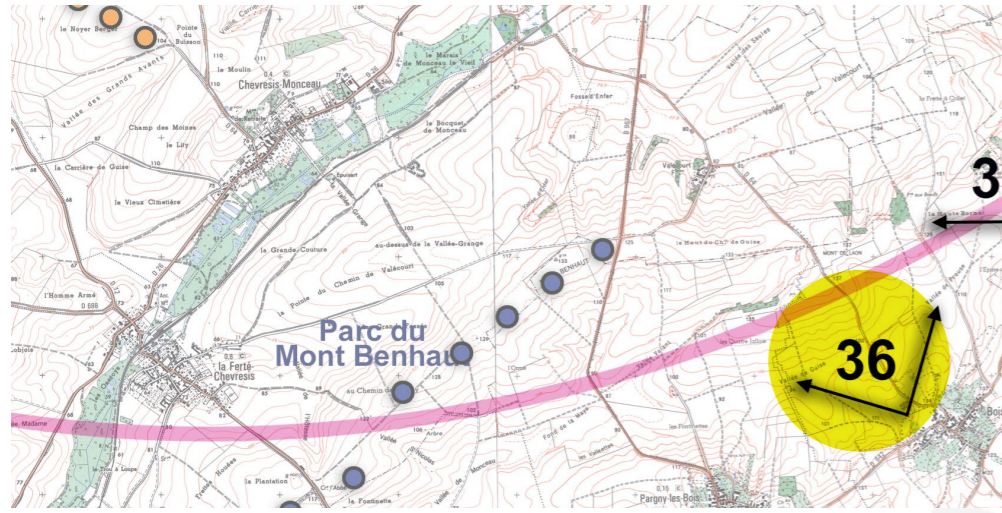
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge partiellement de la ligne d'horizon dans la continuité des parcs de Fontaine du Berger, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu. D'autres covisibilités s'opèrent avec les parcs proches de Ronchères et du Mont Benhaut.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne renforce pas de manière notable les impacts existants. Pas de phénomène de densification avéré (plusieurs pôles éolien partiellement visibles et avec des respirations paysagères lisibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 12.6 KM (E6)





PM 36 - Bois-lès-Pargny - Aux abords du donjon (MH)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



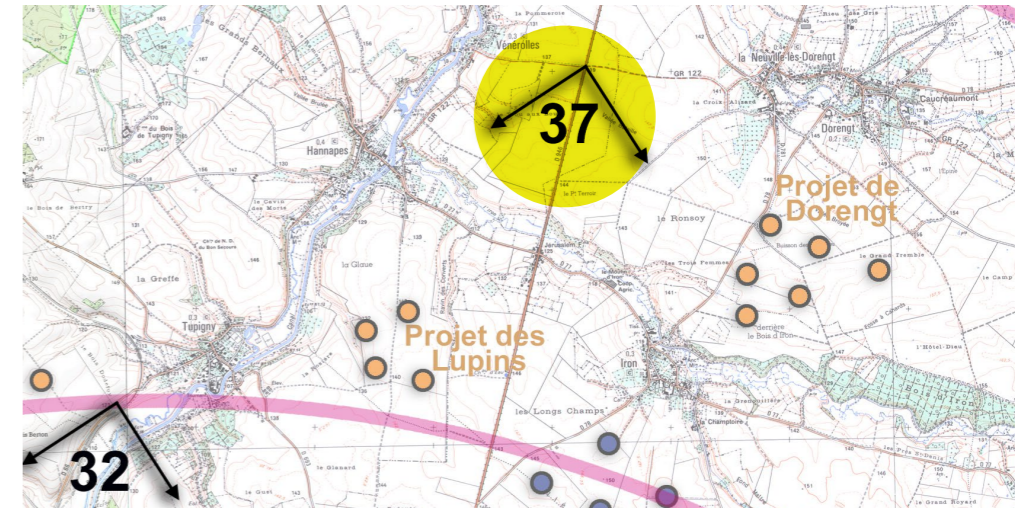


PM 37 - Etreux sud - D946

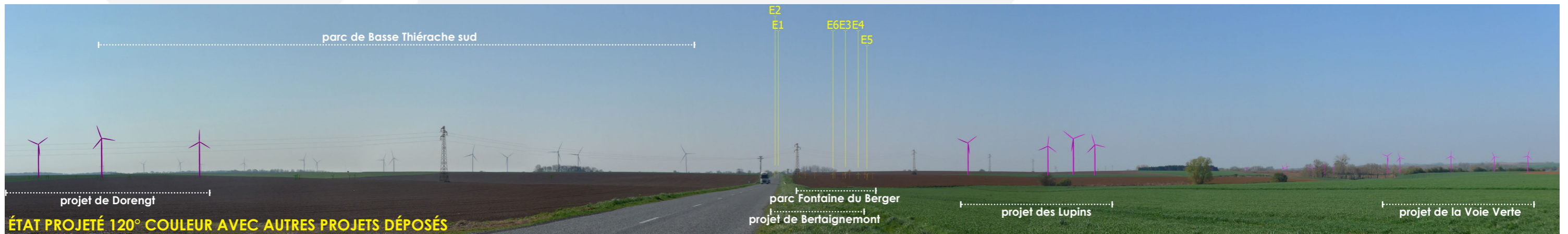
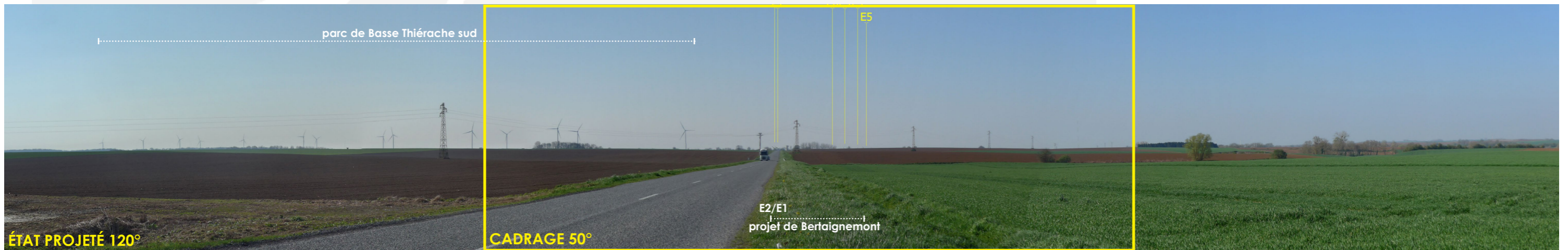
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Etreux se trouve dans les paysages de Thiérache à proximité de la vallée de la Noirie et du canal de la Sambre à l'Oise. La commune est desservie par la D946, axe majeur du territoire orienté vers la zone de projet. Elle se trouve aussi sur le parcours de plusieurs itinéraires de randonnée se connectant au GR122. La commune se trouve sur un secteur faisant l'objet de plusieurs projets éoliens.

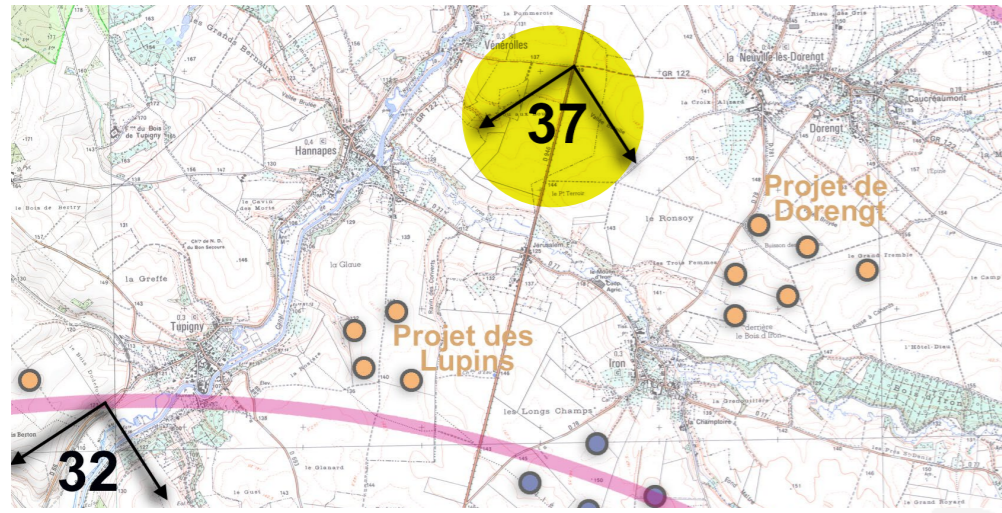
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet émerge très partiellement de la ligne d'horizon (quelques pales visibles).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible voire nul selon les saisons car les éoliennes se trouvent derrière des filtres arborés. Des phénomènes de densification se font sentir si l'on tient compte des projets en instruction autour d'Etreux. Le projet ne participe pas à ces phénomènes.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 13.1 KM (E1)





PM 37 - Etreux sud - D946



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



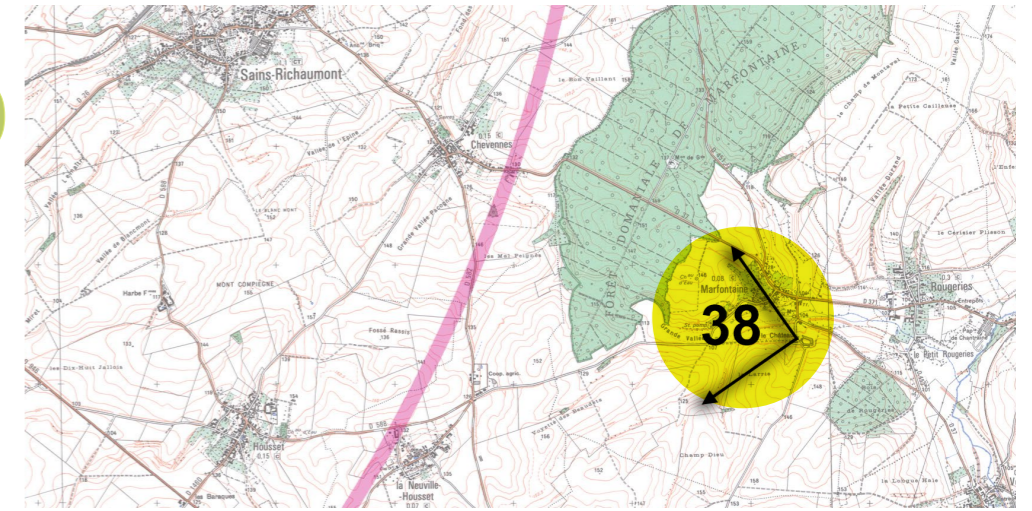


PM 38 - Marfontaine - Aux abords du château (MH)

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Marfontaine se trouve dans le paysage de la vallée du Vilpion à l'est du périmètre d'étude. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui se trouve à l'écart au sud du bourg. Le bourg est protégé par une forêt mais la ZIV du projet montre que l'édifice est en zone de perception potentielle.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type relief et arboré).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (aucun parc visible).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 13.7 KM (E6)

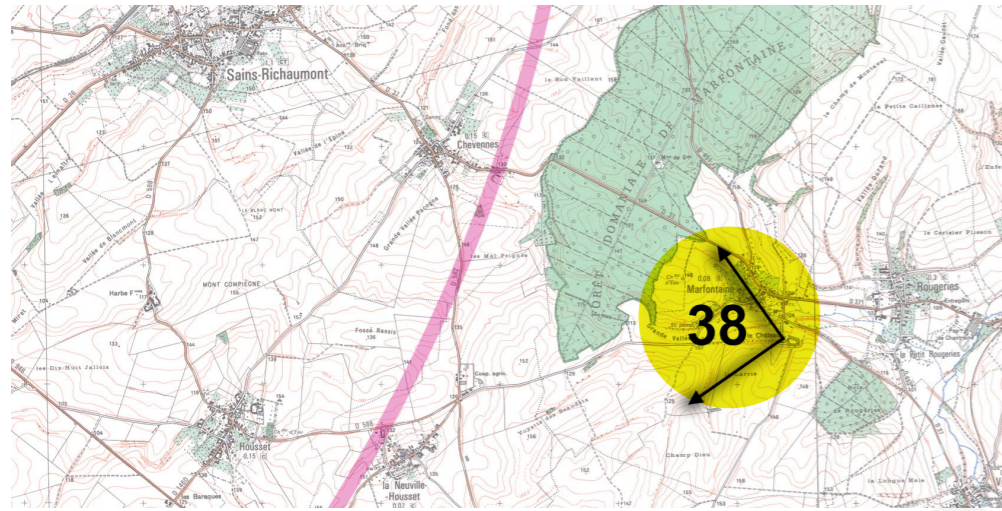


ÉTAT INITIAL 100°



ÉTAT PROJÉTÉ 100° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 38 - Marfontaine - Aux abords du château (MH)



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



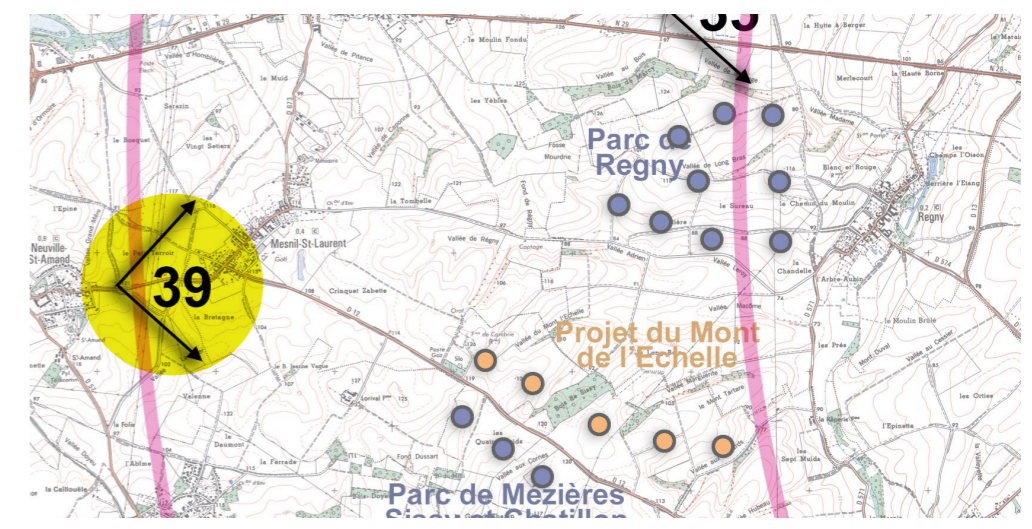


PM 39 - Neuville-St-Amand - A l'est de St-Quentin

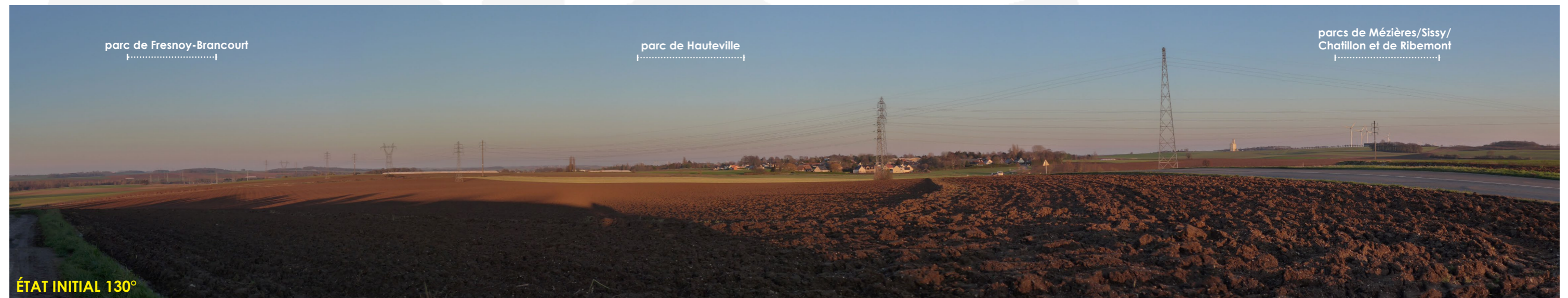
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Neuville-St-Amand s'inscrit sur les franges est du pôle urbain majeur de St-Quentin qui sont tournées vers la zone de projet. Depuis ces franges, de larges panoramas se dégagent.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type bâti et arboré).

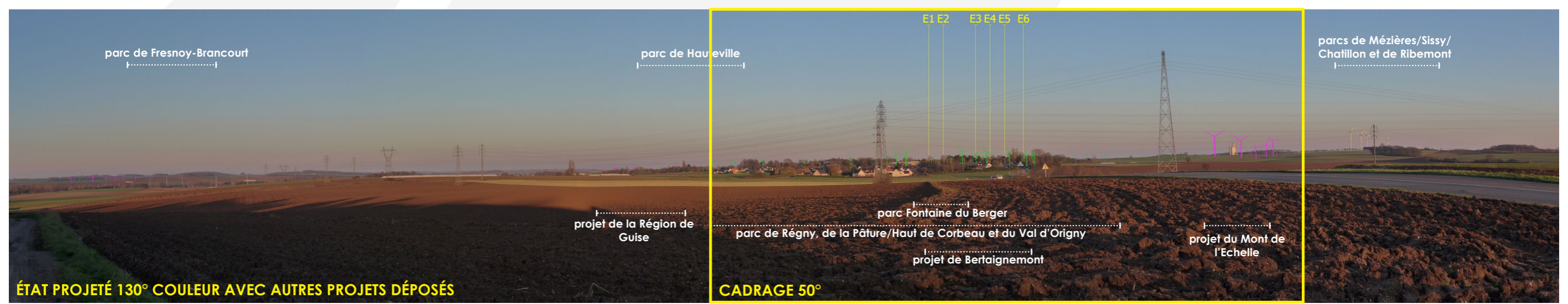
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Des phénomènes de densification se font sentir si l'on tient compte du contexte éolien visible auquel s'ajoute d'autres éléments verticaux comme les lignes électriques. Le projet ne participe pas à ces phénomènes.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 16.6 KM (E5)

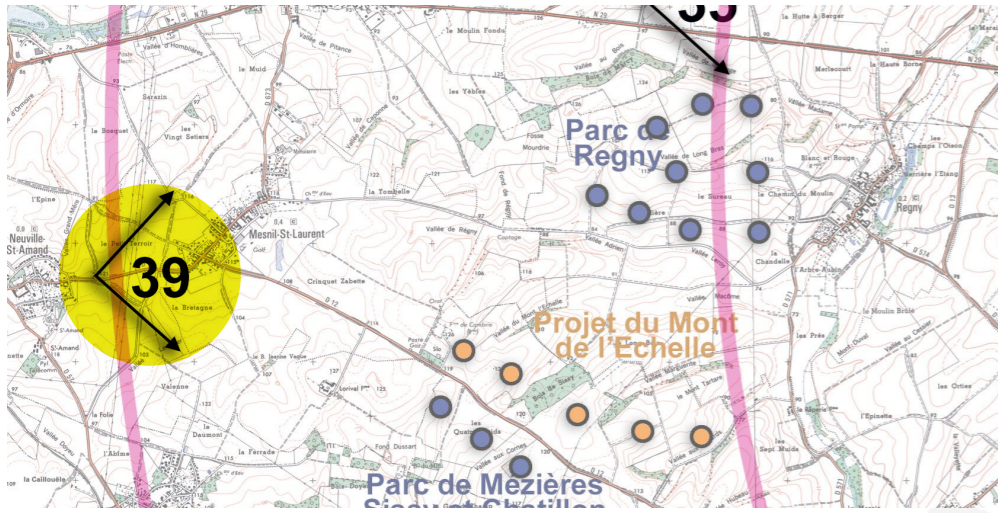


ÉTAT INITIAL 130°



ÉTAT PROJETÉ 130° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

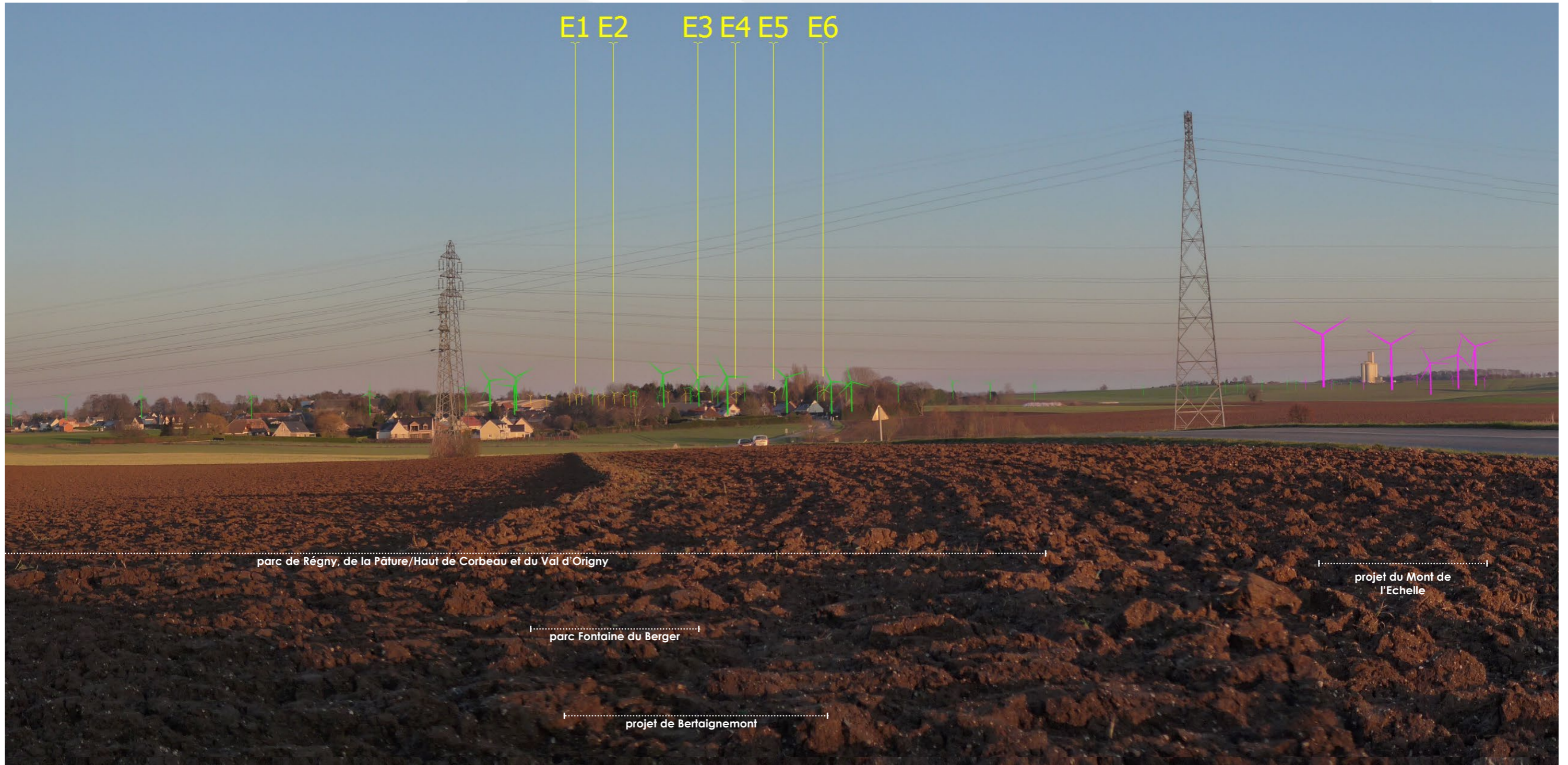
CADRAGE 50°



PM 39 - Neuville-St-Amand - A l'est de St-Quentin



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



parc de Régnny, de la Pâture/Haut de Corbeau et du Val d'Origny

projet du Mont de l'Echelle

parc Fontaine du Berger

projet de Bertaignemont

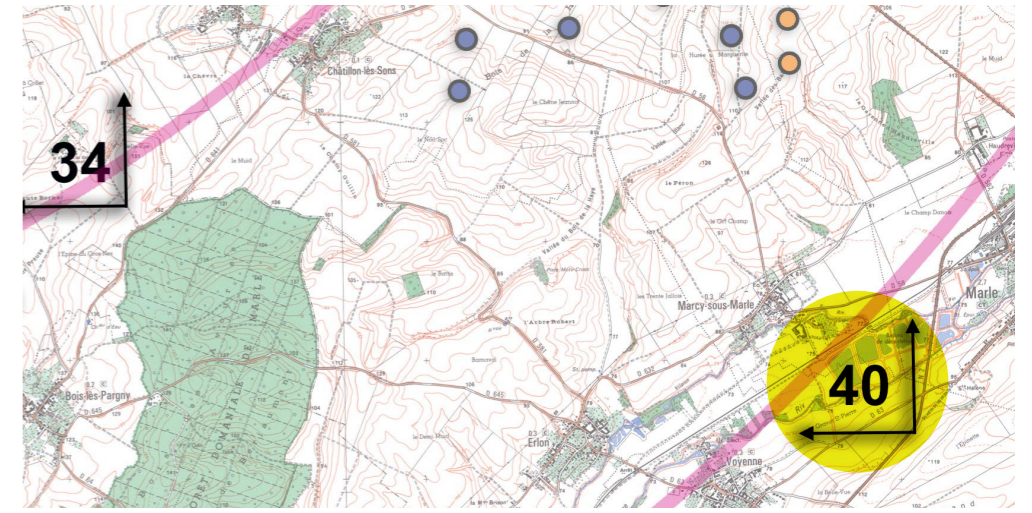


PM 40 - Marle sud-ouest - N2

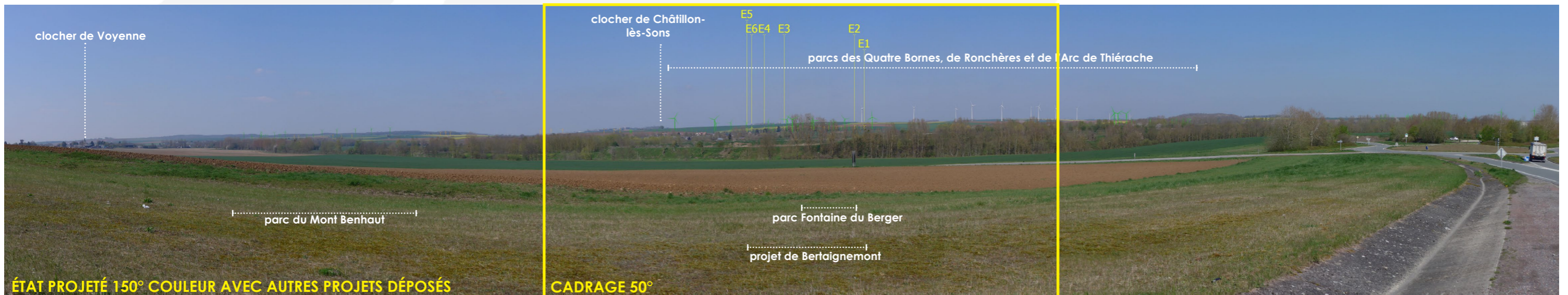
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Marle est un petit pôle urbain et patrimonial dominant les vallées de la Serre et du Vilpion. L'habitat est implanté sur le versant sud des vallées qui est tourné vers la zone de projet. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques et elle est traversée par deux axes majeurs du territoire, la N2 et la D946 qui est ici orientée vers le projet. Deux points de vue ont été réalisés depuis les franges de Marle. Ce premier point de vue est pris depuis la N2 en sortie sud-ouest de la commune.

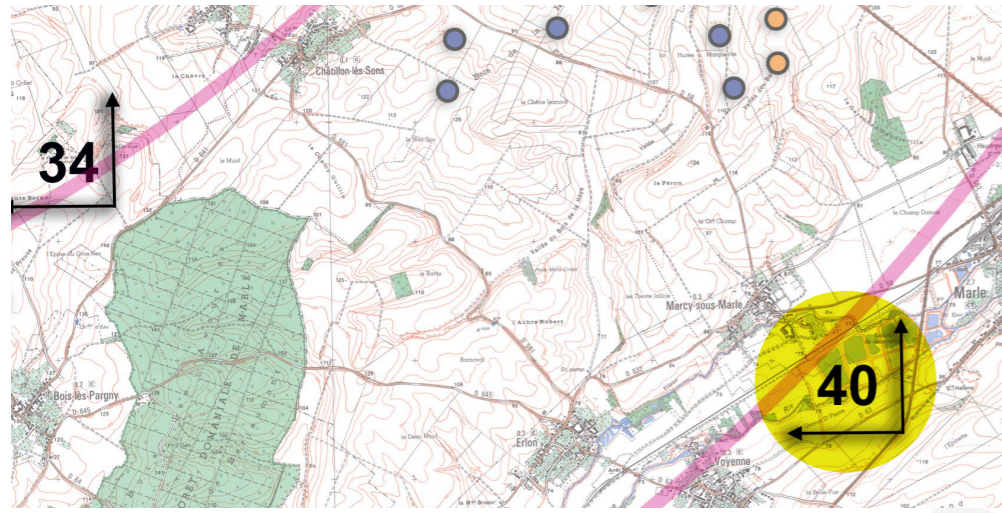
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (deux pôles éoliens visibles avec des respirations lisibles).

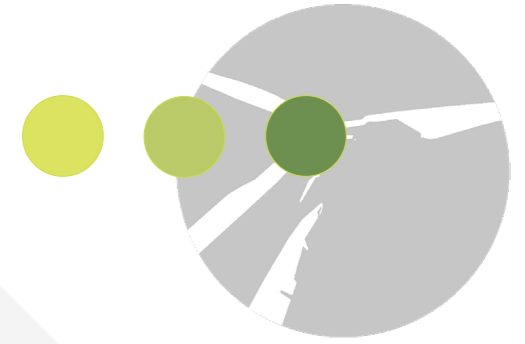


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 17.3 KM (E6)





PM 40 - Marle sud-ouest - N2



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



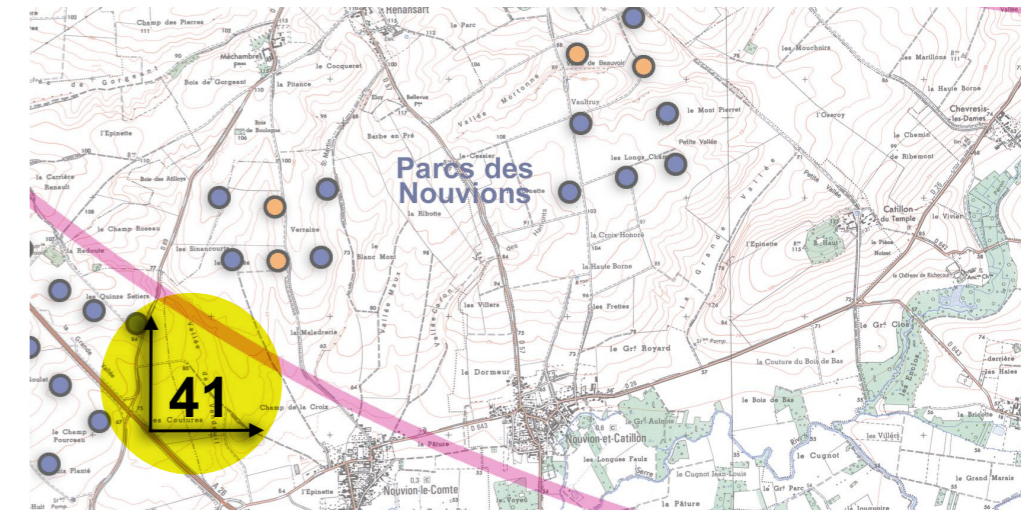


PM 41 - Anguilcourt - A26

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : L'A26 est un des axes majeurs du territoire. Cette voie montre à la fois des séquences encaissées et des séquences à niveau des plateaux. Elle ne montre pas de structures continues et donc offre des fenêtres sur les paysages environnants et vers la zone de projet. Pour des raisons de sécurité la prise de vue a été faite sur un chemin parallèle à hauteur de Anguilcourt.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type relief et végétal).

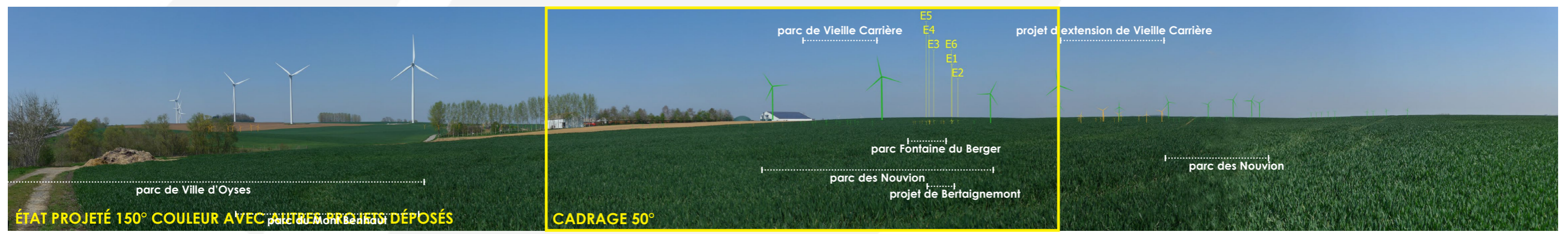
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (trois parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 150°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 18.2 KM (E5/E6)

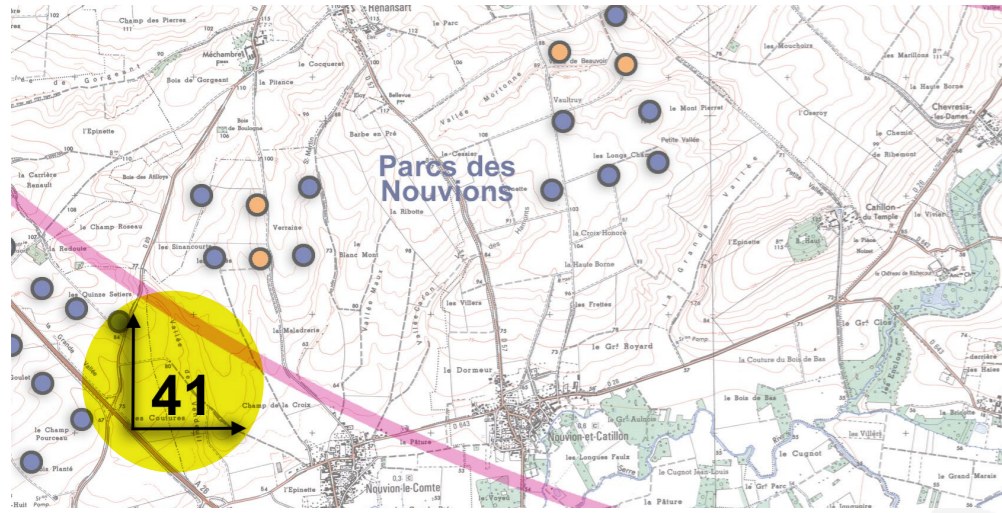


ÉTAT INITIAL 150°



ÉTAT PROJETÉ 150° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

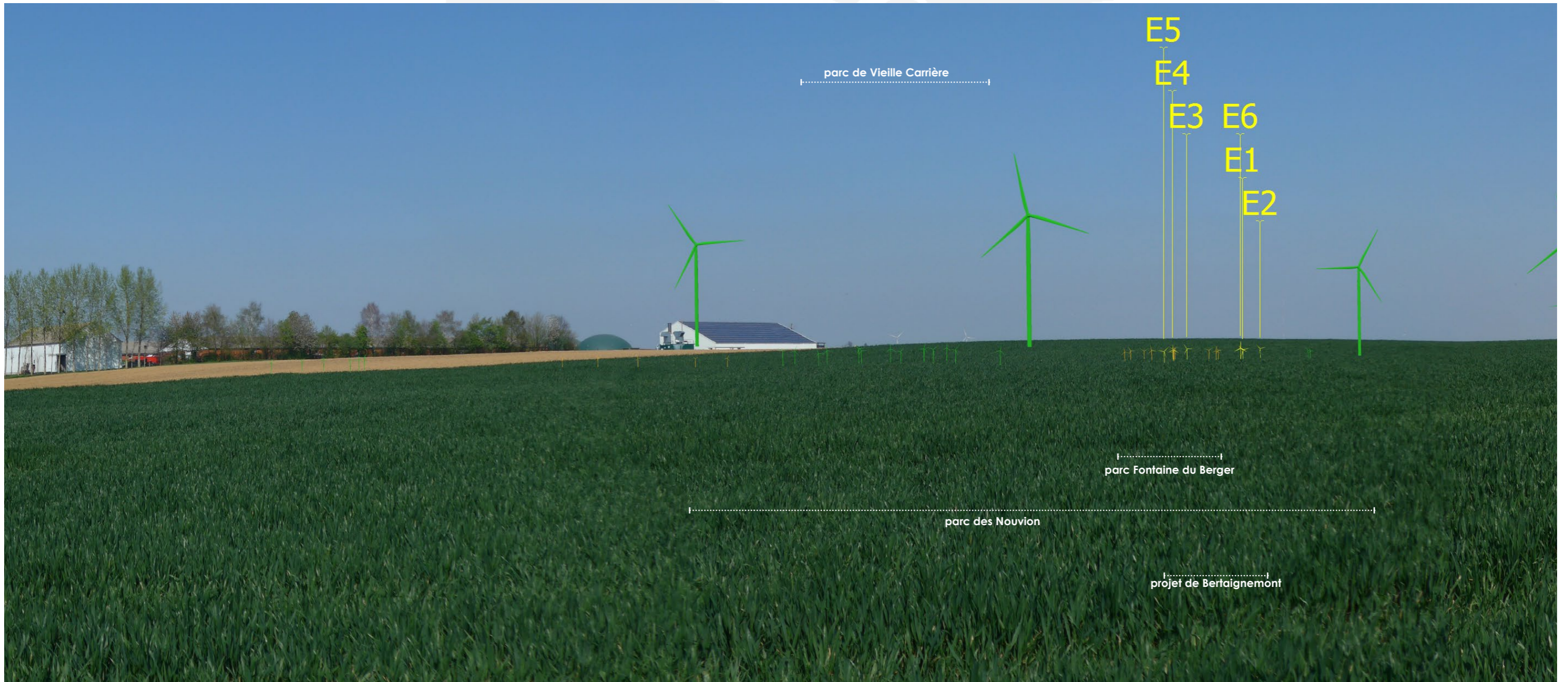
CADRAGE 50°



PM 41 - Anguilcourt - A26



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



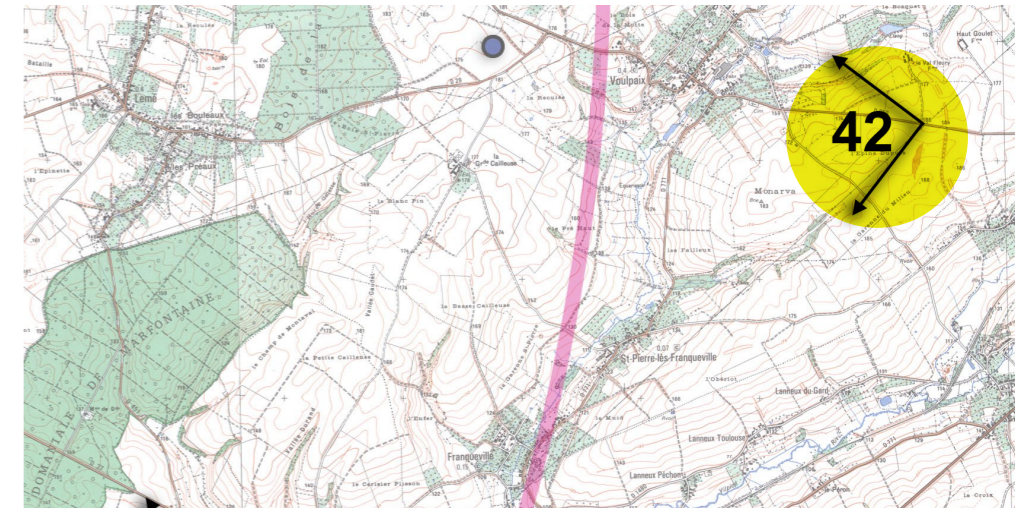


PM 42 - Vervins ouest - D960

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vervins est un autre petit pôle urbain et patrimonial se trouvant sur les franges est du périmètre d'étude. Il est desservi par deux axes majeurs et secondaires qui sont orientés vers la zone de projet et il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Cette ville s'inscrit dans un ensemble de vallées générant des belvédères au sein de la ville. Deux points de vue ont été réalisés sur les franges ouest de la ville. Ce premier point de vue est pris depuis la D960, axe secondaire reliant Vervins à Guise.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type relief et végétal).

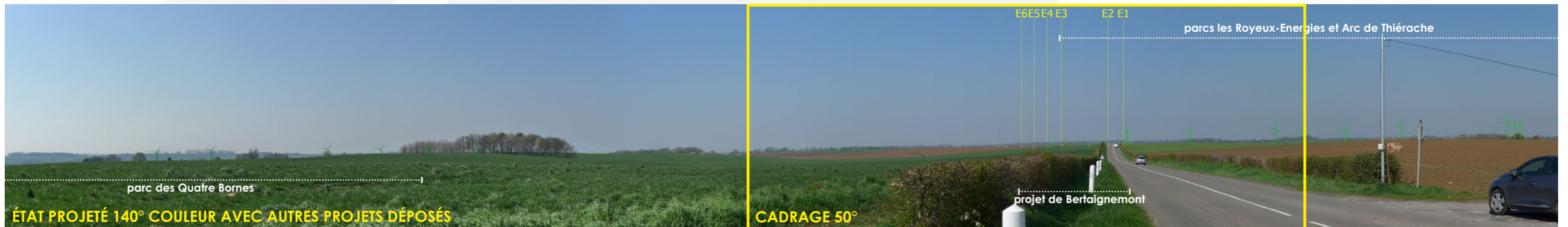
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (deux parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 18.2 KM (E6)

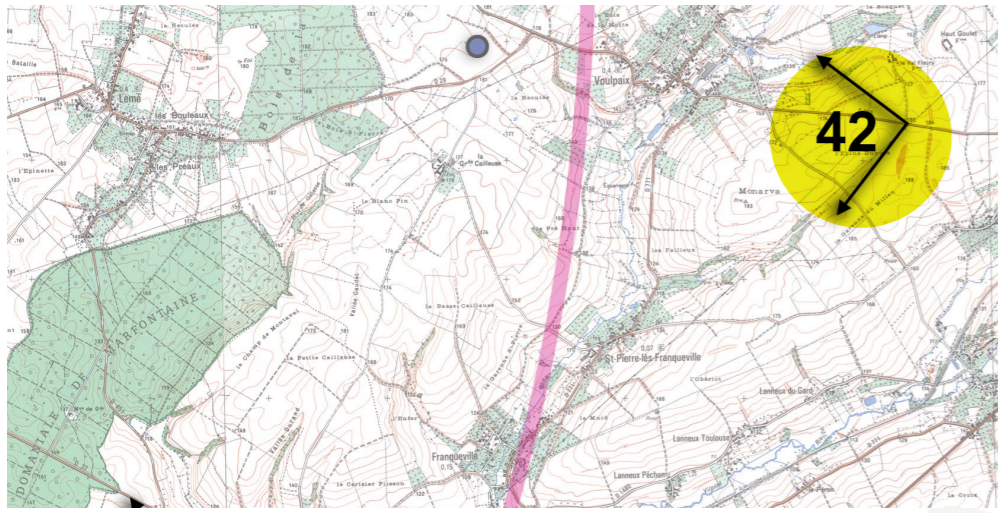


ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT PROJÉTÉ 140° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS

CADRAGE 50°



PM 42 - Vervins ouest - D960



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



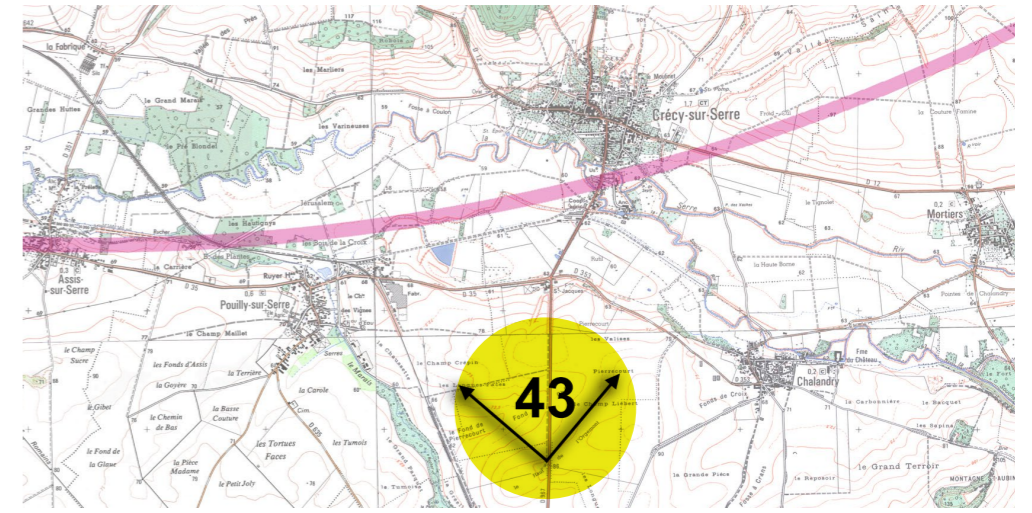


PM 43 - Crécy-sur-Serre sud - D967

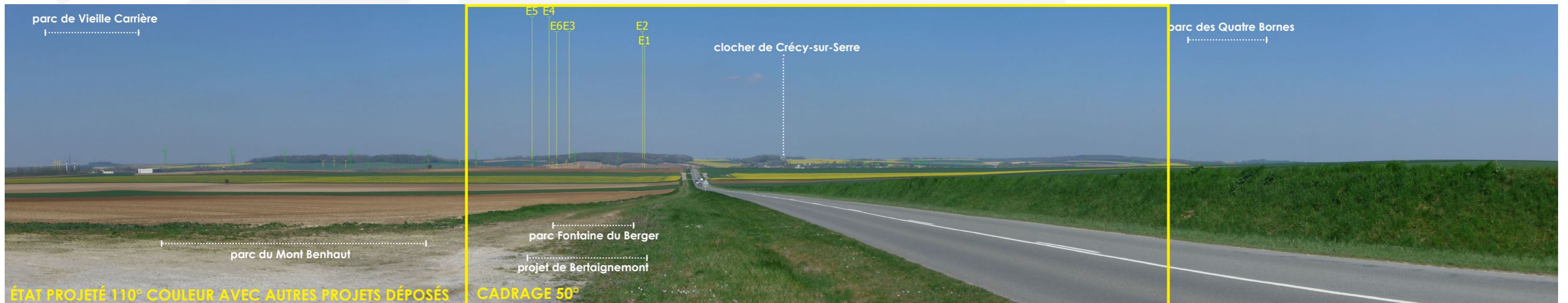
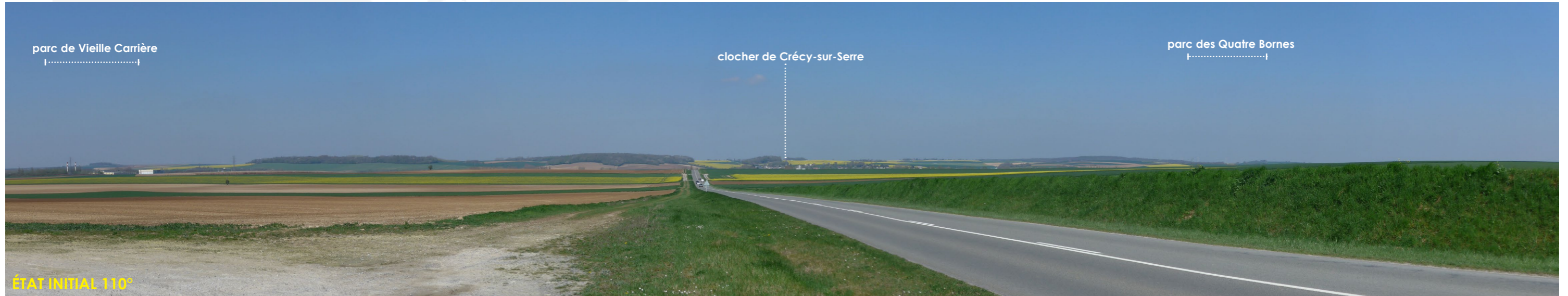
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Crécy-sur-Serre est une commune inscrite dans la vallée de la Serre, paysage d'intérêt mais ne faisant l'objet d'aucune protection réglementaire. Elle compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques et elle est parcourue par un itinéraire de randonnée longeant la vallée. La commune est traversée par la D967 reliant Laon à Guise. Le point de vue est pris depuis cet axe entre Crécy-sur-Serre et Chéry-lès-Pouilly d'où l'édifice protégé n'est pas visible. Par ailleurs, la commune de Chéry-lès-Pouilly compte un arboretum qui se trouve sur les franges de la commune tournées vers la zone de projet.

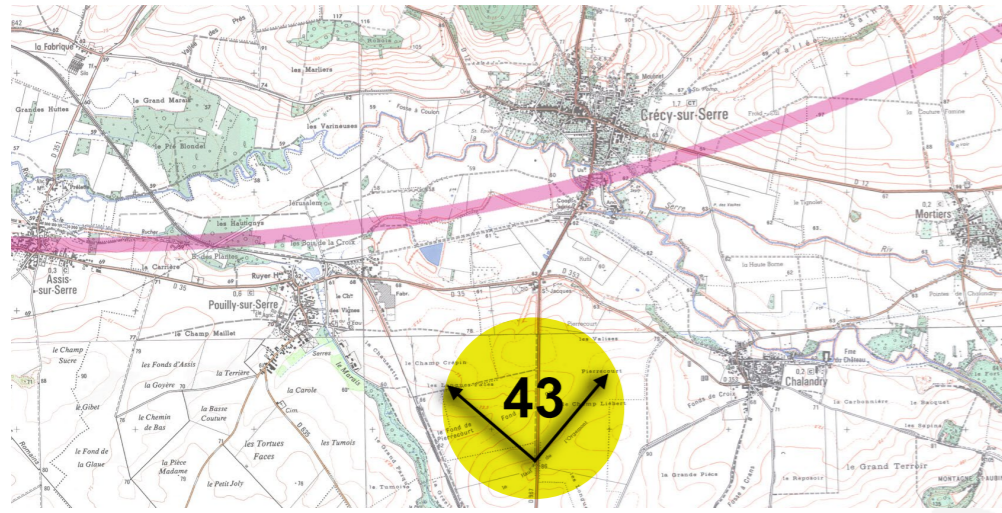
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (quelques parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 110°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 18.9 KM (E6)





PM 43 - Crécy-sur-Serre sud - D967



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



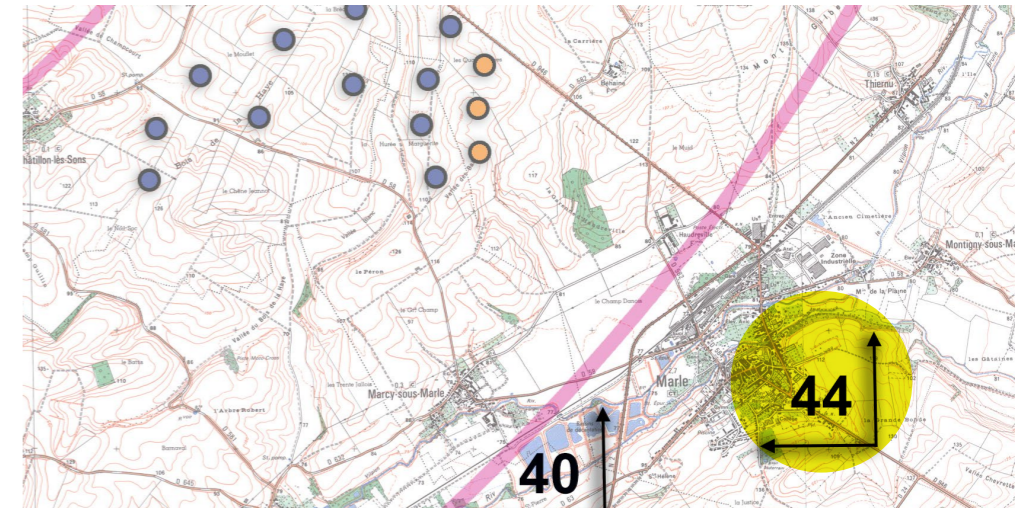


PM 44 - Marle est - D946

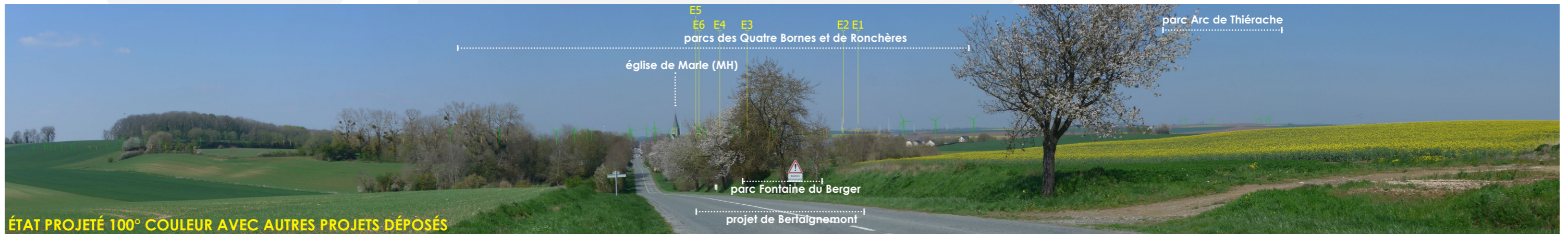
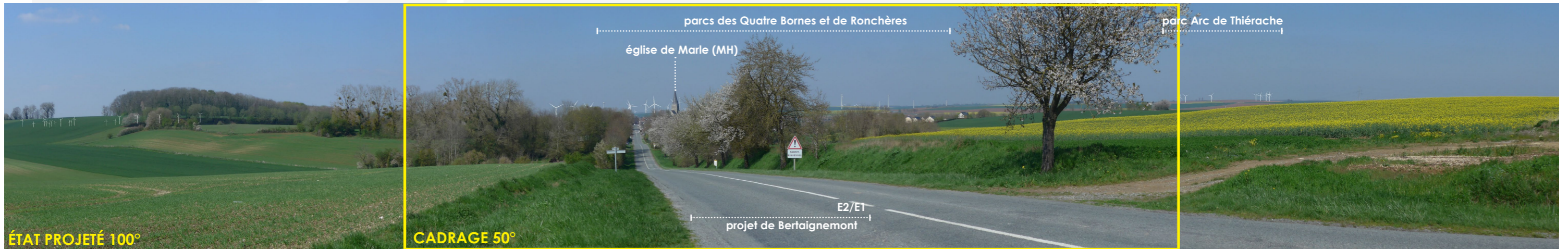
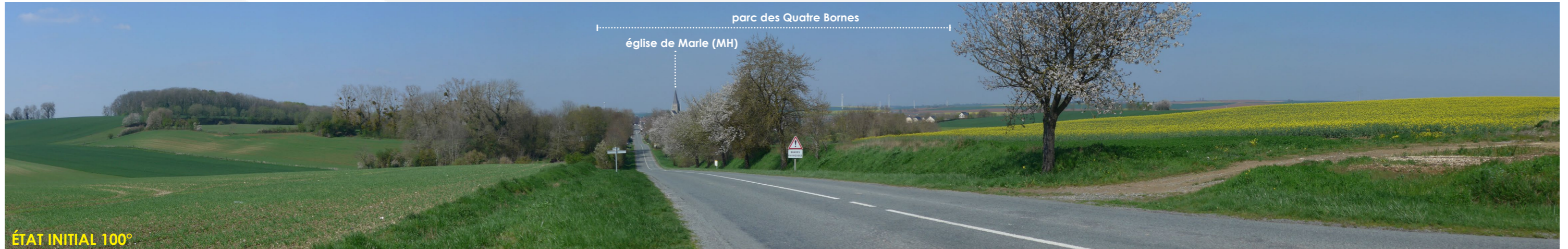
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Marle est un petit pôle urbain et patrimonial dominant les vallées de la Serre et du Vilpion. L'habitat est implanté sur le versant sud des vallées qui est tourné vers la zone de projet. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques et elle est traversée par deux axes majeurs du territoire, la N2 et la D946 qui est ici orientée vers le projet. Deux points de vue ont été réalisés depuis les franges de Marle. Ce deuxième point de vue est pris depuis la D946 en entrée sud-est de la commune d'où l'église protégée émerge.

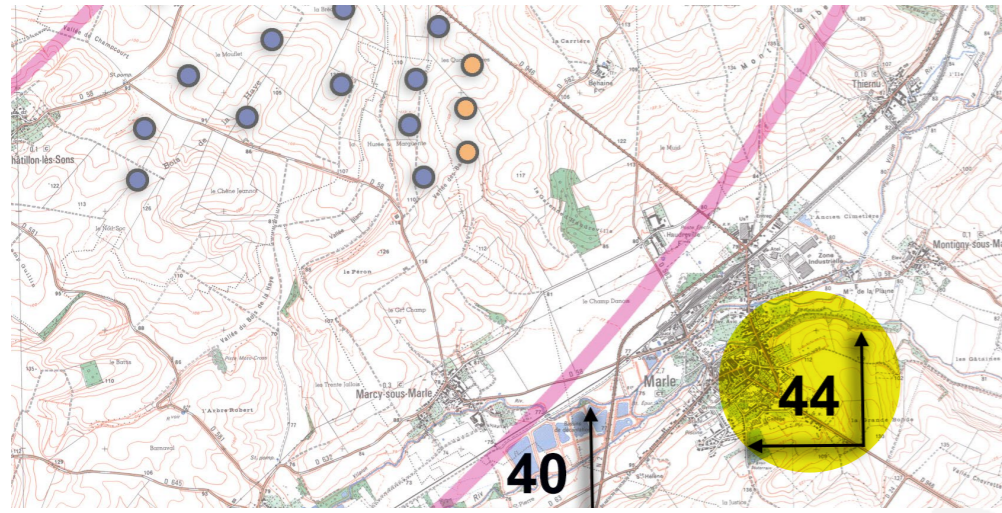
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet est très partiellement visible en arrière-plan du contexte éolien préexistant.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne montre pas d'impact supplémentaire notable et qu'il n'est que partiellement visible. Des phénomènes ponctuels de densification se font sentir notamment en arrière-plan de l'église. Le projet ne participe pas à ces phénomènes.

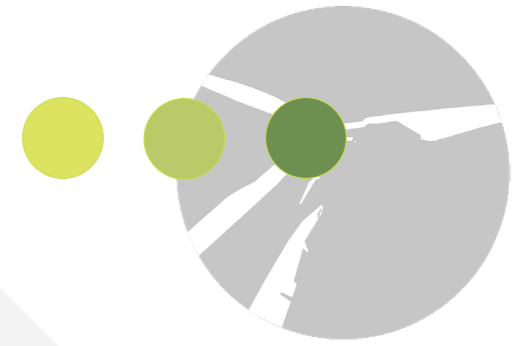


ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 100°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 18.9 KM (E6)





PM 44 - Marle est - D946



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



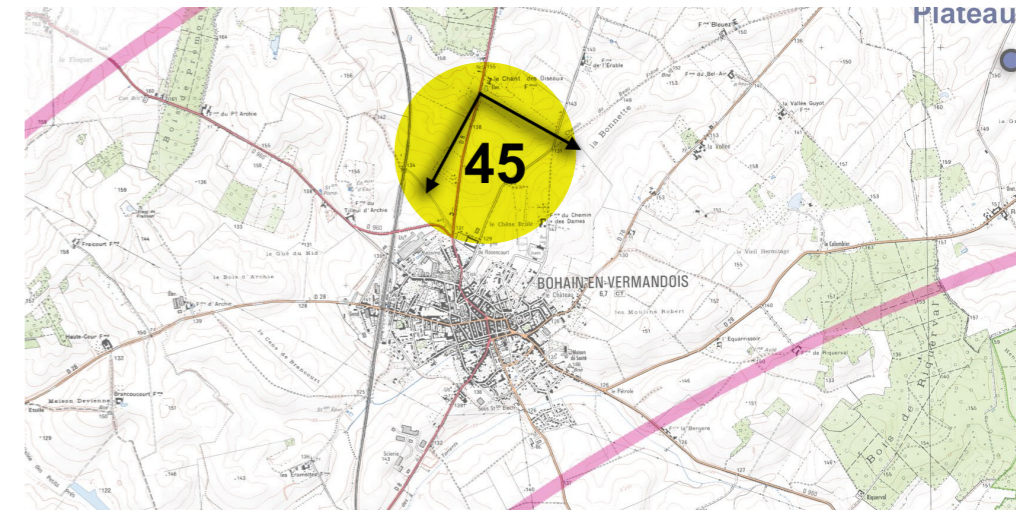


PM 45 - Bohain-en-Vermandois nord - D8

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Bohain-en-Vermandois est un petit pôle urbain et patrimonial se trouvant aux portes du Cambrésis sur les franges nord-ouest du périmètre d'étude. Plusieurs axes desservent la commune dont la D8 qui relie le Cateau -Cambrésis et St-Quentin. La commune compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques qui émerge de la silhouette urbaine. Par ailleurs la commune est parcourue par le GR655. Le point est pris depuis l'axe D8 au nord de la commune.

NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET /RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet est partiellement visible dans la continuité du parc de Fontaine du Berger et en arrière du projet de la Région de Guise.

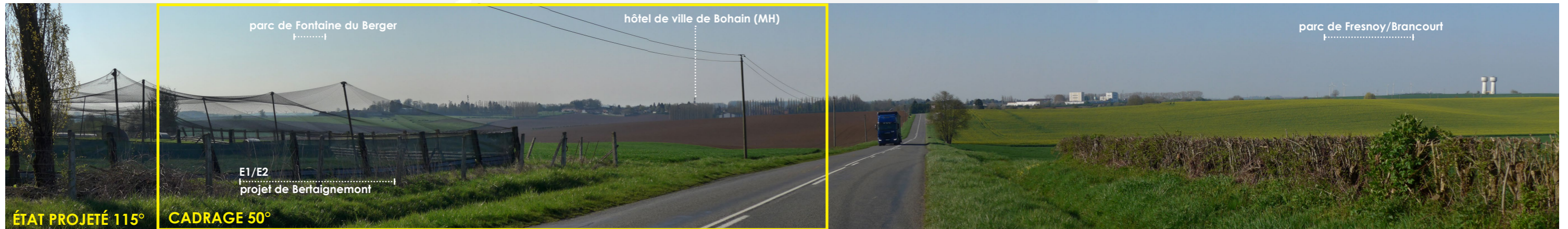
NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible car il ne montre pas d'impact supplémentaire notable par rapport au MH, qu'il n'est que partiellement visible et qu'il se trouve loin du point de vue. Pas de phénomène de densification (quelques parcs partiellement visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 115°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 19 KM (E1)

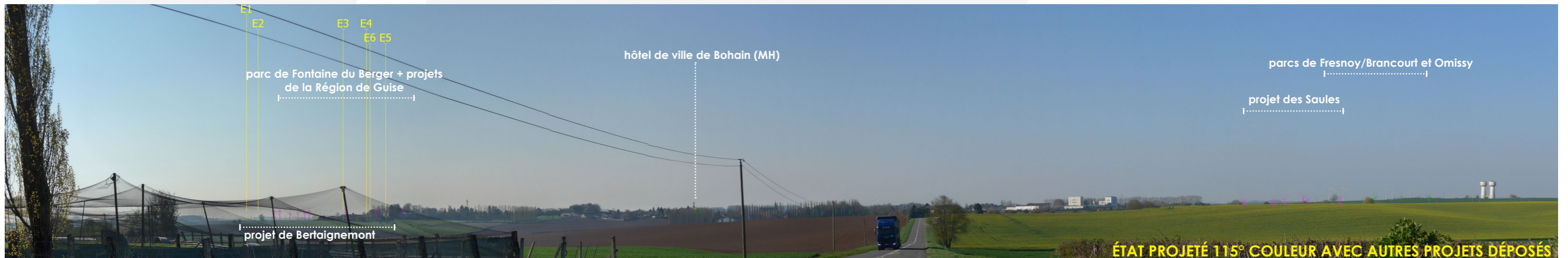


ÉTAT INITIAL 115°

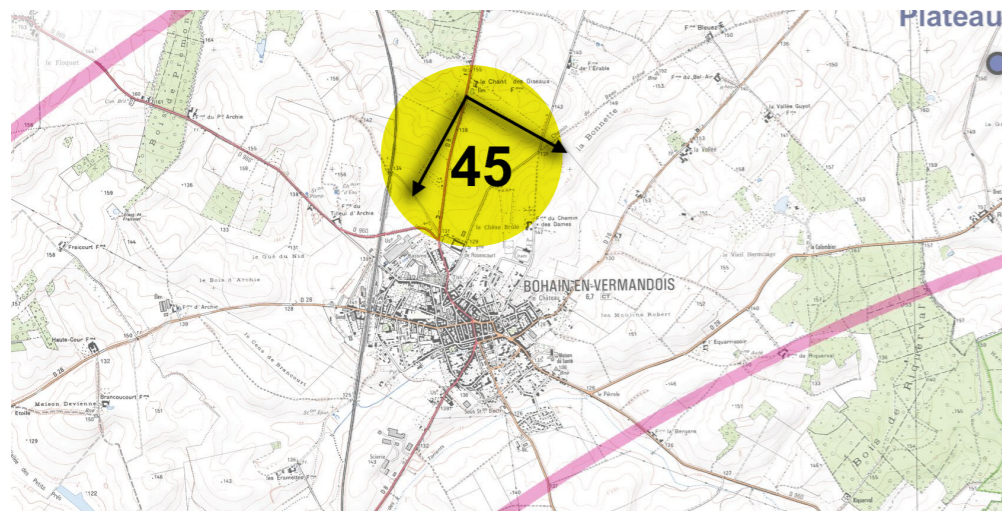


ÉTAT PROJÉTÉ 115°

CADRAGE 50°



ÉTAT PROJÉTÉ 115° COULEUR AVEC AUTRES PROJETS DÉPOSÉS



PM 45 - Ham : Entrée nord-est depuis la D930



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



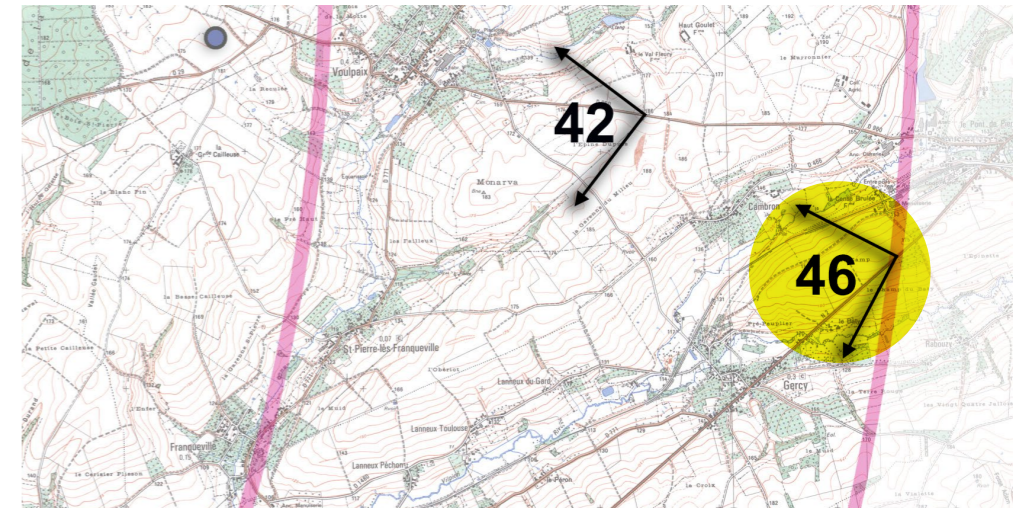


PM 46 - Vervins est - N2

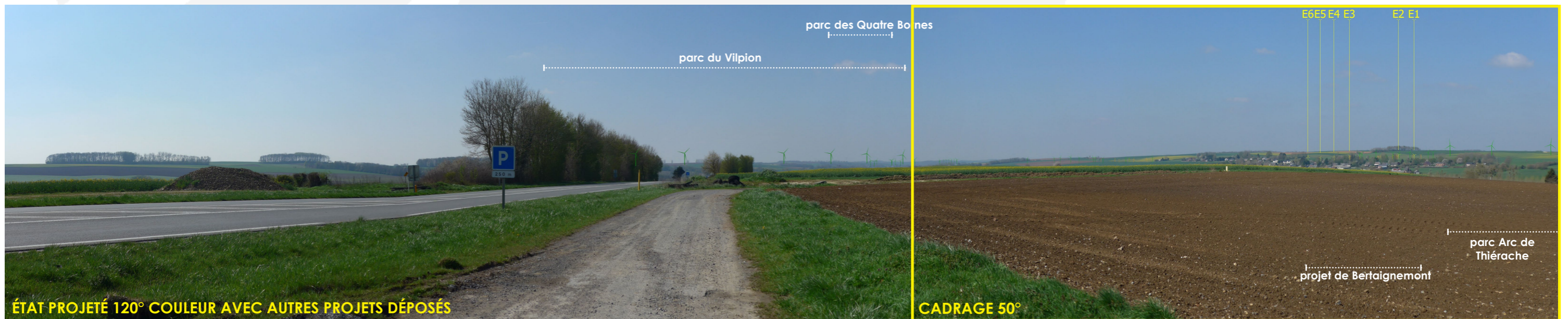
JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Vervins est un autre petit pôle urbain et patrimonial se trouvant sur les franges est du périmètre d'étude. Il est desservi par deux axes majeurs et secondaires qui sont orientés vers la zone de projet et il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Cette ville s'inscrit dans un ensemble de vallées générant des belvédères au sein de la ville. Deux points de vue ont été réalisés sur les franges ouest de la ville. Ce deuxième point de vue est pris depuis la N2, axe secondaire reliant Vervins à Laon en passant par Marle.

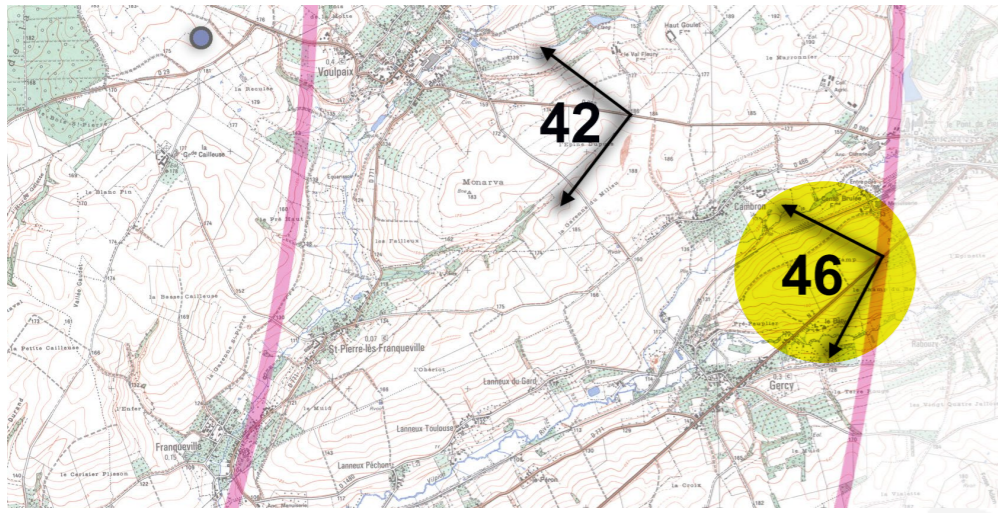
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet n'est pas visible (filtre de type relief).

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET / PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Nul. Pas de phénomène de densification (trois parcs visibles).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 20.8 KM (E6)





PM 46 - Vervins est - N2



VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°



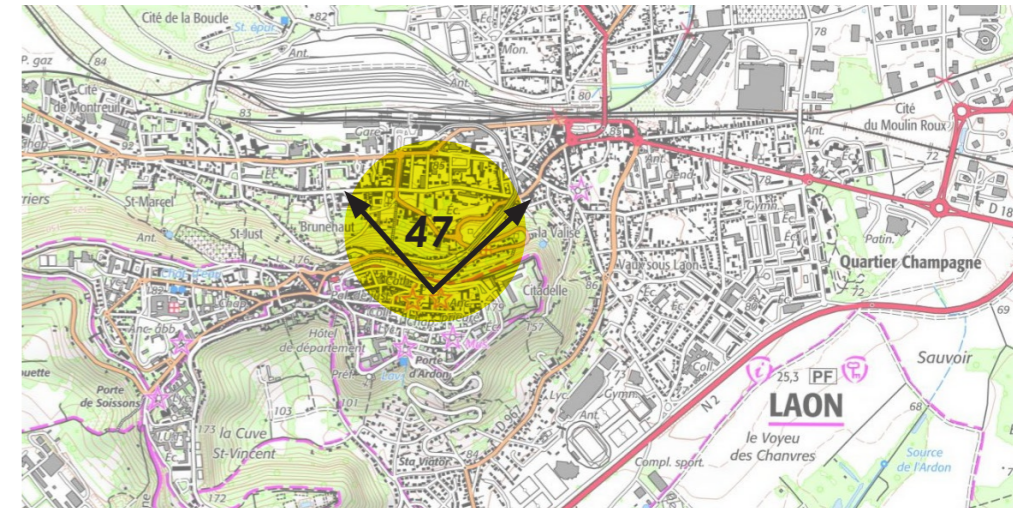


PM 47 - Laon - Depuis les remparts nord

JUSTIFICATION DU POINT DE VUE : Laon est comme St-Quentin un pôle urbain et patrimonial majeur. Il se trouve en dehors de l'aire d'étude intermédiaire mais la position en belvédère de son cœur historique qui compte plusieurs édifices et sites protégés a motivé la réalisation de ce point de vue. En effet, les abords de sa cathédrale et les remparts de la ville sont inscrits dans un belvédère emblématique dont le périmètre de vigilance porte jusqu'aux abords de la zone de projet. Les perceptions depuis ce site sont lointaines et montrent déjà des vues sur l'éolien.

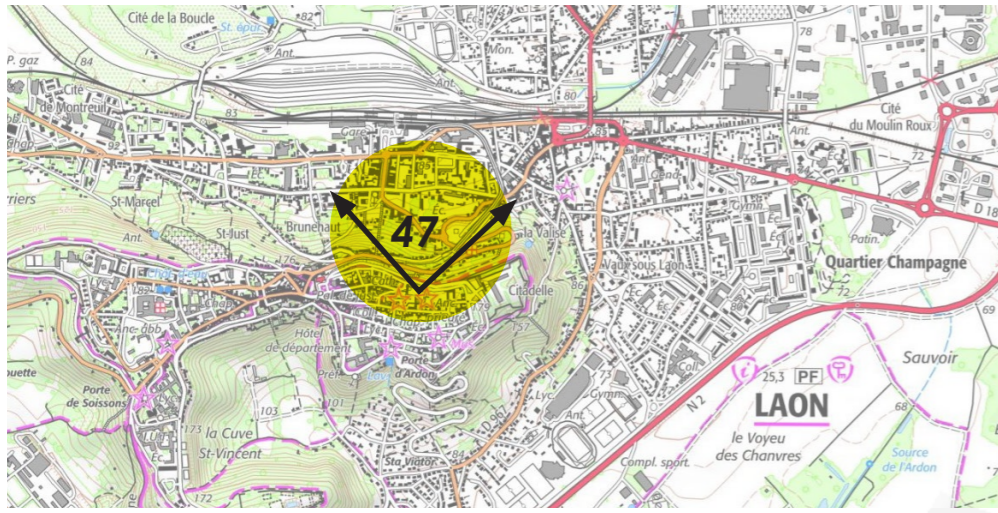
NIVEAU DE PERCEPTION DU PROJET / RAPPORTS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN ET INTERACTIONS AVEC LE PATRIMOINE : Le projet est visible mais peu identifiable au sein du pôle éolien dans lequel il s'inscrit. Au regard des trois pôles éoliens denses qui occupent le panorama, on peut noter que le projet de Bertaignemont ainsi que le parc de Fontaine du Berger se trouvent sur l'arrière-plan.

NIVEAU D'IMPACT DU PROJET/ PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION PAR L'ÉOLIEN : Faible à nul selon les conditions de visibilité. Des phénomènes de densification se font sentir mais de manière lointaines et auxquels le projet participe légèrement.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE DU POINT DE VUE : 30.4 KM (E6)

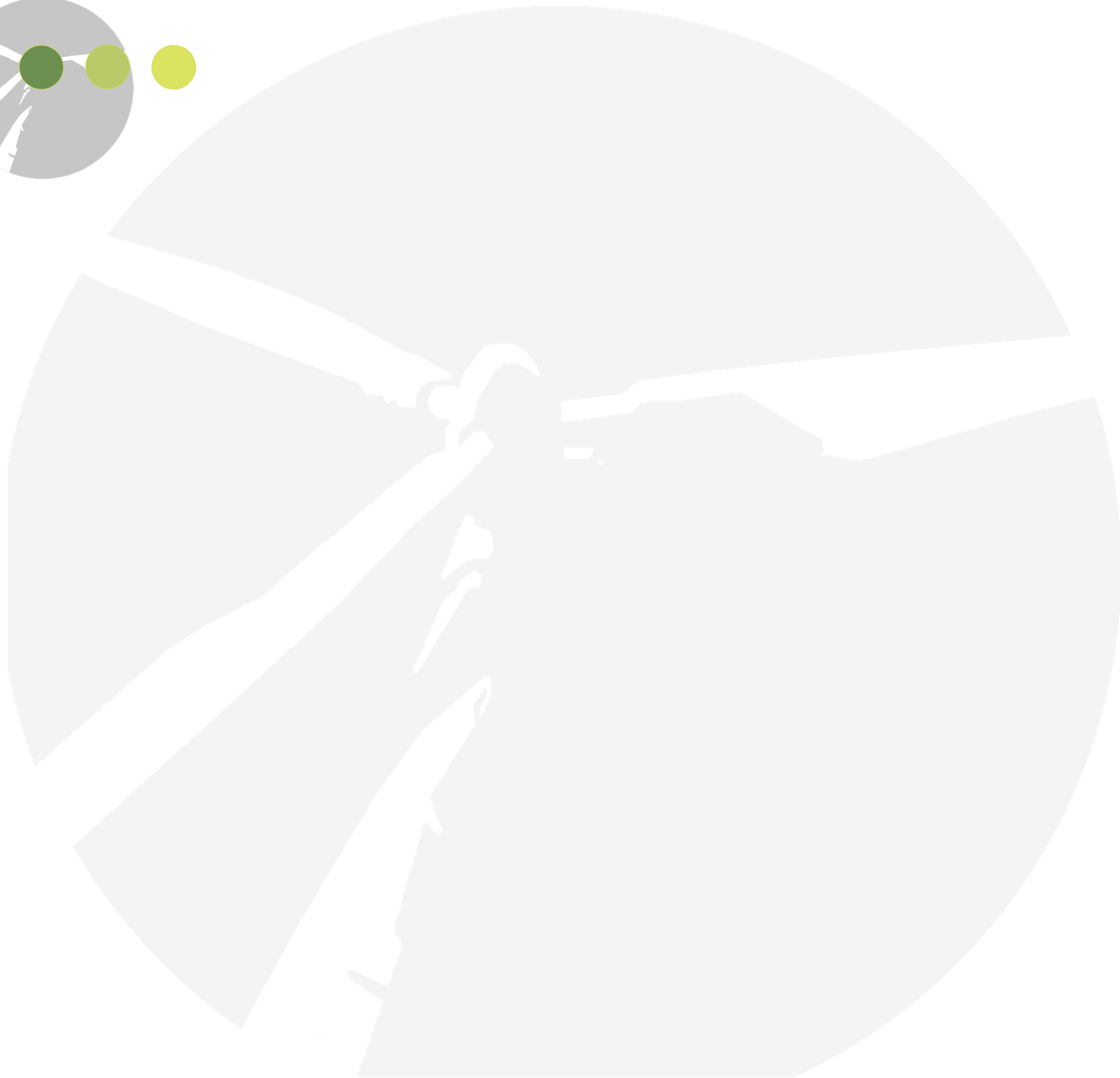




VUE RÉGLEMENTAIRE ET RÉALISTE À 50°

PM 47 - Laon - Depuis les remparts nord







G/PHOTOMONTAGES SUPPLÉMENTAIRES





Localisation des points de vue

Des points de vue supplémentaires à 360° ont été demandés au niveau de la ferme de Bertaignemont.

Si on observe l'organisation de la ferme, de nombreux hangars occupent les franges nord et ouest des parcelles construites et les bâtiments à usage d'habitation se trouvent dans l'intériorité de ces ensembles de hangars.

A noter qu'au nord/nord-est de la ferme une large bande boisée fait office d'écran visuel. La limite sud-ouest de l'exploitation est marquée par une succession de pignons de hangars et d'un haut mur de 5 à 2.5m environ. Si on observe la photoaérienne, on peut voir qu'une seule fenêtre s'ouvrent sur les paysages environnants. Elle se trouve au sud depuis la cour intérieure de la ferme.

Au regard des éléments précités, les photomontages ont surtout été réalisés depuis le sud et l'est du hameau. Des secteurs où les vues sont les plus ouvertes et où il y a le plus de passages au quotidien.

A noter que l'implantation a été défini en accord avec le propriétaire de la ferme dans le cadre d'une concertation.

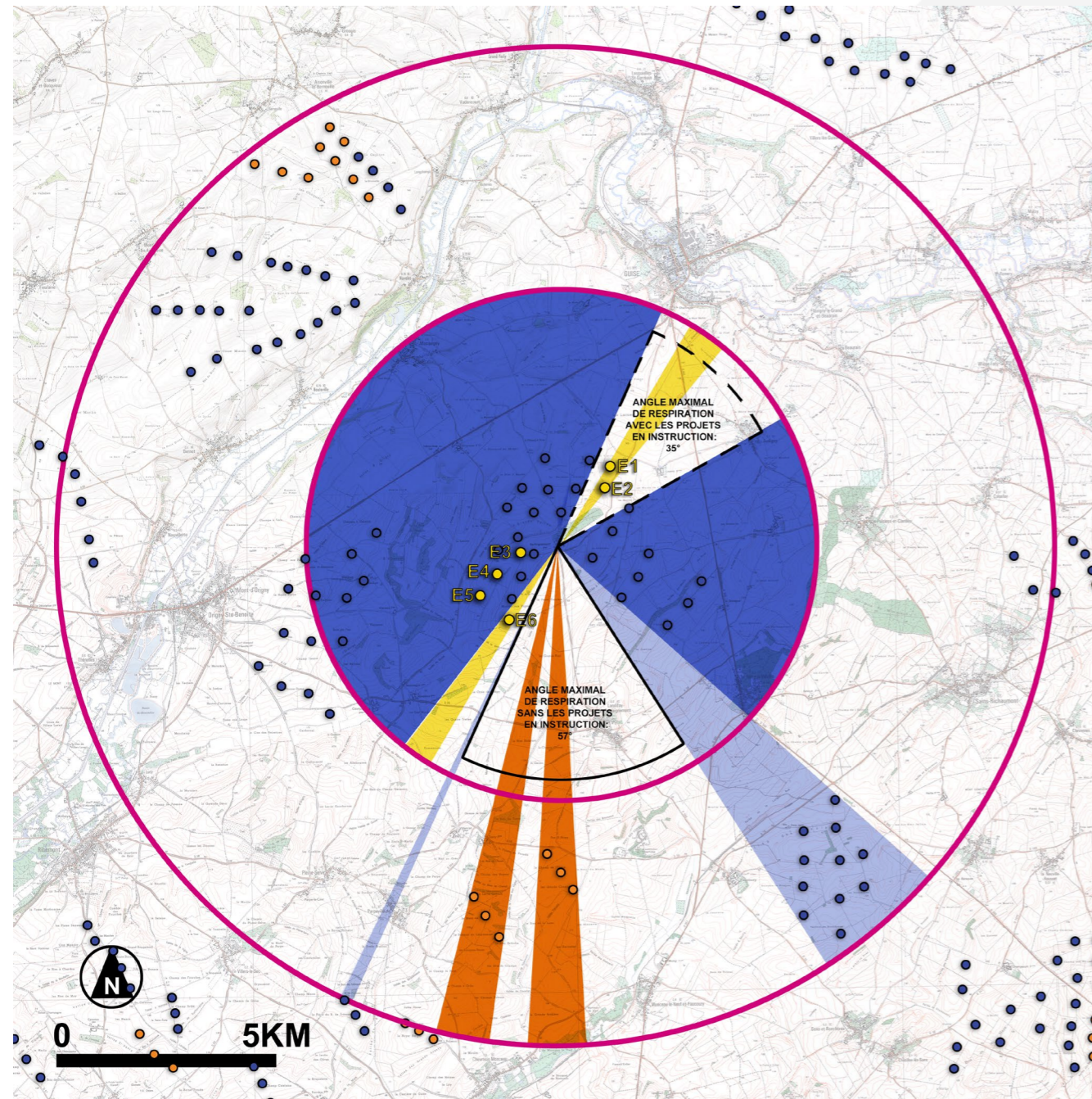
-  Parcelles construites de l'exploitation constituées à 70% de hangars
-  Bâtiment à usage d'habitation (les autres bâtiments sont à usage agricole)
-  Route communale
-  Chemin communal
-  Hauts murs et pignons de hangars
-  Unique fenêtre vers les paysages environnants
-  Points de vue à 360°



Données des points de vue



RAPPEL DE L'ÉTUDE D'ENCERCLEMENT



DONNÉES DES 4 PANORAMIQUES À 360° RÉALISÉS SUR BERTAIGNEMONT

N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet
	X	Y			
A	690 498	2 539 921	136 m	360	0,8 km
N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt + hauteur talus 1,50m	angle de vue initial°	distance projet
	X	Y			
B	690 579	2 539 919	136 m	360	0,9 km
N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet
	X	Y			
C	691 168	2 540 308	135 m	360	0,8 km
N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet
	X	Y			
D	693 371	2 540 776	144 m	360	0,3 km

A noter que l'étude d'encerclement sur cartographie a été réalisée depuis le centre du corps de ferme. Par conséquent, les rappels de cette analyse effectués dans les pages suivantes sont à titre indicatif puisque les 4 points de vue sont réalisés depuis d'autres secteurs proches.

Communes analysées	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')			Nombre d'éoliennes dans le rayon des 5 premiers km		Indice de densité des horizons occupés sur 5 km B (nb d'éoliennes)/(A+A')	Angle de la 'respiration visuelle' (exempte de vue d'éoliennes) la plus grande pour chaque commune
	Indice d'occupation des horizons dans un rayon de 0 à 5 km (A) et de 5 à 10 km (A') autour du projet (A+A')	Si l'on ajoute les projets déposés en cours d'instruction	Après intégration du projet Bertaigremont dans le rayon de 0 à 5 km (sur l'existant seul)	Parcs existants et accordés	Les projets déposés		
Bertaigremont	237°+91°=328°	341°	348°	29	0	0.08/0.08/0.10	57°/35°/57°



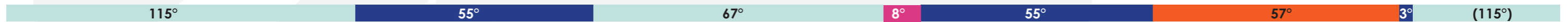
PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest

Ce point a été pris au même endroit que le PM1 de l'étude initiale c'est-à-dire au coin sud-ouest de la ferme au croisement des routes et chemins longeant la ferme-hameau de Bertaignemont.
A noter que le projet de Fontaine du Berger considéré en instruction dans l'étude initiale est aujourd'hui autorisé.

Depuis ce point, la partie nord du projet constitué des éoliennes E1 et E2 n'est pas visible car elle est masquée par le bâti et notamment les hauts murs qui marquent l'accès à la ferme.
Les éoliennes E3 à E6 s'inscrivent dans la continuité des parcs de la Mutte et de Fontaine du Berger et ne génèrent qu'une faible augmentation de l'angle d'occupation du contexte éolien existant.
La présence de filtres bâtis permet d'offrir une plus grande respiration par rapport à l'étude d'encerclement théorique réalisée sur cartographie et sans prise en compte des obstacles.
Par ailleurs, l'absence du vue sur la partie nord du projet réduit son angle d'occupation.



ENCERCLEMENT SUR BASE DU PHOTOMONTAGE ÉTAT PROJETÉ :



Angles occupés par le contexte existant et le parc de Fontaine du Berger : 170° (113° + 57°) contre 253° dans l'étude théorique

Angles de respiration exempt d'éoliennes et angle maximal de respiration depuis ce point de vue : 115° contre 57° dans l'étude théorique

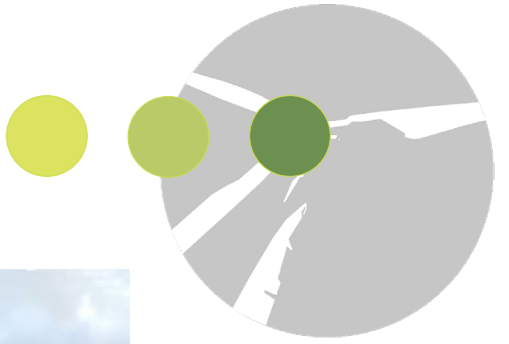
Angles supplémentaires occupés par le projet : 8° contre 16° dans l'étude théorique



N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt	angle de vue initial°	distance projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
A	690 498	2 539 921	136 m	360	0,8 km	192	E3	17/12/2020	13h30	partiellement couvert

PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest

Découpage du 360° en 3x120°



ÉTAT PROJETÉ DÉCOUPÉ EN 3 PANNEAUX DE 120°

parcs de Puisieux-Clanlieu, la Mutte et Arc de Thiérache



ÉTAT PROJETÉ DÉCOUPÉ EN 3 PANNEAUX DE 120°

parc de Ronchères

E6

projet de Bertaignemont

E5

E4

parcs La Mutte, Val d'Origny, Pâturage et Haut de Corbeau



ÉTAT PROJETÉ DÉCOUPÉ EN 3 PANNEAUX DE 120°

E3

projet de Bertaignemont

parcs La Mutte, Val d'Origny, Pâturage et Haut de Corbeau

parc Fontaine du Berger

parc de Noyale



● **PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest**
Découpage du 360° en 6x60° : vue 1



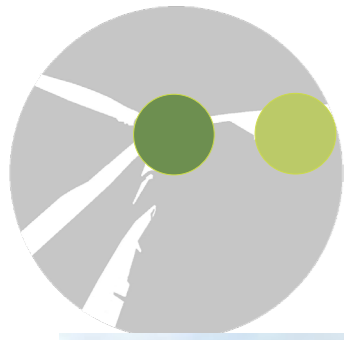
PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest

Découpage du 360° en 6x60° : vue 2



parcs de Puisieux-Clanlieu, la Mutte et Arc de Thiérache





PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest
Découpage du 360° en 6x60° : vue 3





PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest
Découpage du 360° en 6x60° : vue 5



PM A - Ferme de Bertaignemont angle sud-ouest

Découpage du 360° en 6x60° : vue 6



parc Fontaine du Berger

parc de Noyale

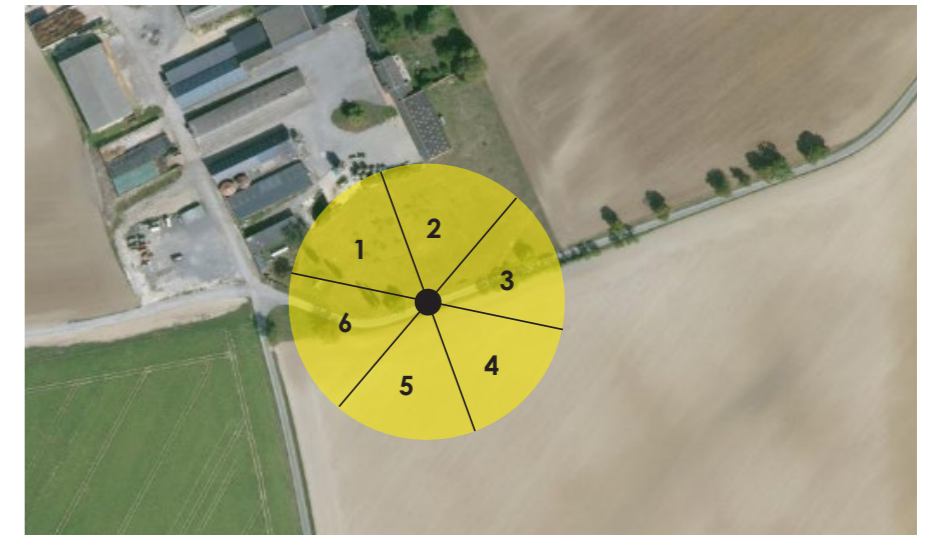




PM B- Ferme de Bertaignemont fenêtre sud

Ce point a été pris au niveau de la fenêtre identifiée au sud du corps de ferme. La route étant en contre-bas de la pâture, la prise de vue s'est faite depuis le haut du talus menant à la pâture qui est plus proche de l'altimétrie de la cour de la ferme. A noter que le projet de Fontaine du Berger considéré en instruction dans l'étude initiale est aujourd'hui autorisé.

Depuis ce point de vue, l'ensemble du projet est visible. Trois éoliennes sont toutefois partiellement visibles (E1, E3 et E4). Les éoliennes s'inscrivent dans la continuité des parcs de la Mutte et de Fontaine du Berger et ne génèrent qu'une faible augmentation de l'angle d'occupation des contextes éoliens existants et autorisés. La présence de filtres bâtis permet de multiplier les respirations et d'offrir une plus grande respiration par rapport à l'étude d'encerclement théorique réalisée sur cartographie et sans prise en compte des obstacles. A noter que la fenêtre depuis la cour est essentiellement tournée sur les vues 4 et 5 du panoramique où se trouve la plus grande respiration.



ENCERCLEMENT SUR BASE DU PHOTOMONTAGE ÉTAT PROJETÉ :



Angles occupés par le contexte existant et le parc de Fontaine du Berger : 154° (107°+47°) contre 253° dans l'étude théorique

Angles de respiration exempt d'éoliennes et angle maximal de respiration depuis ce point de vue : 67° contre 57° dans l'étude théorique

Angles supplémentaires occupés par le projet : 20° comme dans l'étude théorique

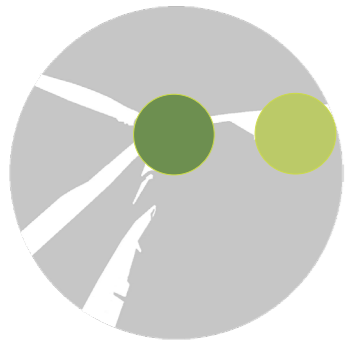


N°PM	coordonnées (lambert II étendu)		altitude mnt + hauteur talus 1,50m	angle de vue initial°	distance projet	azimut prise de vue	Eolienne la plus proche	Conditions de prises de vue		
	X	Y						date	heure	météo
B	690 579	2 539 919	136 m	360	0,9 km	87	E3	17/12/2020	13h35	partiellement couvert

PM B- Ferme de Bertaignemont fenêtre sud

Découpage du 360° en 3x120°





PM B- Ferme de Bertaignemont fenêtre sud
Découpage du 360° en 6x60° : vue 1

